

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

# *Bulletin officiel*

*Juin 2012*

Directeur de la publication : Guillaume Boudy  
Rédactrice en chef : Pascale Compagnie  
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard  
Contact : Véronique Van Temsche

Imprimerie du ministère des Finances

Ministère de la Culture et de la Communication  
Secrétariat général  
Service des affaires financières et générales  
Sous-direction des affaires immobilières et générales  
Mission de la politique documentaire  
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1. Tél : 01.40.15.38.29.

Abonnement annuel : 50 €

ISSN : 1295-8670 (version imprimée)

ISSN : 2105-2441 (version en ligne)

# SOMMAIRE

## Mesures de publication et de signalisation

### **Administration générale**

- Page 7 Arrêté du 3 juin 2012 portant nomination des membres au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale.
- Page 8 Arrêté du 13 juin 2012 portant nomination des membres au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel.
- Page 8 Arrêté du 29 juin 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2010 portant nomination des membres au comité technique paritaire ministériel.

### **Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou**

- Page 9 Décision n° 0110-N du 22 juin 2012 portant modification n° 1 à la décision du 2 avril 2012 portant délégation de signature au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

### **Éducation artistique - Enseignement - Recherche - Formation**

- Page 10 Décision du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant délégation de signature à l'École du Louvre.
- Page 11 Arrêté du 8 juin 2012 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse.
- Page 11 Arrêté du 19 juin 2012 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse.
- Page 11 Arrêté du 22 juin 2012 portant habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse.
- Page 12 Arrêté du 22 juin 2012 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse.

### **Médias et industries culturelles - Livre et lecture**

- Page 12 Arrêté du 20 juin 2012 portant nomination du président et des membres de la commission Librairie de Référence (LiR) du Centre national du livre.

### **Patrimoines - Administration générale**

- Page 13 Arrêté du 27 juin 2012 portant nomination des membres du jury et des correcteurs et examinateurs spécialisés des concours d'accès au corps des conservateurs du patrimoine organisés au titre de l'année 2012.

### **Patrimoines - Archéologie**

- Page 15 Arrêté du 31 mai 2012 portant nomination du vice-président du Conseil national de la recherche archéologique.
- Page 15 Arrêté du 31 mai 2012 portant composition du Conseil national de la recherche archéologique.
- Page 16 Décision n° 2012-DG/12/047 du 29 juin 2012 portant délégation de signature au directeur interrégional Grand-Sud-Ouest et à ses principaux collaborateurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

### **Patrimoines - Monuments historiques**

- Page 18 Décision n° 2012-07 A du 28 mai 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 19 Décision n° 2012-08 S du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 20 Décision n° 2012-11 du 6 juin 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 21 Décision n° 2012-10-S du 6 juin 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 23 Décision n° 2012-10-A du 18 juin 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

### **Patrimoines - Musées**

- Page 23 Arrêté du 7 juin 2012 portant nomination du chef du grand département des antiquités nationales (M. Christian Landes).
- Page 24 Décision n° 2012-049 du 15 juin 2012 portant modification de la décision n° 2012-003 portant délégation de signature à l'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie.
- Page 24 Décision n° 2012-1 du 25 juin 2012 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.
- Page 25 Décision n° DFJ/Dépt/2012/09 du 26 juin 2012 modifiant la décision n° DFJS/Dépt/2009/13 du 23 octobre 2009 portant délégation de signature au musée du Louvre.

### **Propriété intellectuelle**

- Page 25 Décision n° 2012-01 du 5 juin 2012 de la commission paritaire des droits d'auteur des journalistes.

## Mesures d'information

Page 27 **Relevé de textes parus au *Journal officiel***

Page 35 **Réponses aux questions écrites**  
(Assemblée nationale et Sénat)

### Divers

Page 36 Annexe de l'arrêté MCCC1220470A du 4 juin 2012 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au *JO* du 12 juin 2012) (Carcassonne).

Page 39 Annexe de l'arrêté MCCC1220459A du 4 juin 2012 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au *JO* du 12 juin 2012) (Montpellier).

Page 45 Rectificatif de la liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master, parue au *Bulletin officiel n° 196* (mars 2011) (Lot 11O).

Page 45 Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 12L).

Page 45 Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 12M).

Page 47 Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme de paysagiste DPLG (ENSAP Bordeaux) (Lot 12N).

Page 49 Bulletin d'abonnement



# Mesures de publication et de signalisation

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Arrêté du 3 juin 2012 portant nomination des membres au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication, modifié par le décret n° 2006-1453 du 24 novembre 2006 ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2003 modifié relatif aux comités techniques paritaires du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 6 janvier 2010 organisant une consultation électorale au ministère chargé de la culture, ensemble l'arrêté du 9 avril 2010 relatif à l'organisation de seconds tours de scrutin dans le cadre de la consultation électorale organisée au ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2010 fixant le nombre de sièges accordés aux organisations syndicales représentatives au comité d'hygiène et de sécurité d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2010 portant réduction du mandat des membres des comités techniques paritaires centraux, spéciaux, régionaux et ministériel et des comités d'hygiène et de sécurité correspondants du ministère de la Culture et de la Communication,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres représentant l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté :

- Le secrétaire général ou son représentant ;

- Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou son représentant.

**Art. 2.** - Sont nommés membres titulaires représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté :

\* au titre du syndicat CGT-Culture :

- Jean Davoigneau ;

- Mamadou Dia ;

- Jean-Paul Leonarduzzi ;

- Jean-Hugues Piettre.

\* au titre du syndicat CFDT-Culture :

- Véronique Fabre ;

- Kamal Hesni.

\* au titre du syndicat SUD-Culture :

- Caroline Cliquet.

**Art. 3.** - Sont nommés membres suppléants représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale, à compter de la date du présent arrêté :

\* au titre du syndicat CGT-Culture :

- Luc Albessard ;

- Marie-Christine Aubry ;

- Anabel Mousset ;

- Margaret Stern.

\* au titre du syndicat CFDT-Culture :

- Christophe Séné ;

- Catherine Koehly.

\* au titre du syndicat SUD-Culture :

- Marc Lévêque.

**Art. 4.** - Les arrêtés du 15 juillet 2010 portant nomination des membres représentant l'administration et le personnel au comité d'hygiène et de sécurité d'administration centrale sont abrogés.

**Art. 5.** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour la ministre et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Guillaume Boudy

**Arrêté du 13 juin 2012 portant nomination des membres au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication, modifié par le décret n° 2006-1453 du 24 novembre 2006 ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2003 modifié relatif aux comités techniques paritaires du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 6 janvier 2010 organisant une consultation électorale au ministère chargé de la culture, ensemble l'arrêté du 9 avril 2010 relatif à l'organisation de seconds tours de scrutin dans le cadre de la consultation électorale organisée au ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2010 fixant le nombre de sièges accordés aux organisations syndicales représentatives au comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2010 portant réduction du mandat des membres des comités techniques paritaires centraux, spéciaux, régionaux et ministériel et des comités d'hygiène et de sécurité correspondants du ministère de la Culture et de la Communication,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres représentant l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, à compter de la date du présent arrêté :

- Le ministre de la Culture et de la Communication ou son représentant ;
- Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou son représentant.

**Art. 2.** - Sont nommés membres titulaires représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, à compter de la date du présent arrêté :

\* au titre du syndicat CGT-Culture :

- Valérie Renault ;
- Catherine Chouet ;

- Colette Ioan ;

- Roxane Sirven.

\* au titre du syndicat CFDT-Culture :

- Kamal Hesni.

\* au titre du syndicat SUD-Culture :

- Cédric Roms.

\* au titre du syndicat SNAC-FSU :

- Frédéric Maguet.

**Art. 3.** - Sont nommés membres suppléants représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, à compter de la date du présent arrêté :

\* au titre du syndicat CGT-Culture :

- Élisabeth Mayeur ;

- Jean-Paul Leonarduzzi ;

- Dominique Fournier ;

- Luc Albessard.

\* au titre du syndicat CFDT-Culture :

- Michèle Ducret.

\* au titre du syndicat SUD-Culture :

- Sophie Aguirré.

\* au titre du syndicat SNAC-FSU :

- Olivier Vo Tan.

**Art. 4.** - Les arrêtés du 3 novembre 2010 portant nomination des membres représentant l'administration et le personnel au comité d'hygiène et de sécurité ministériel sont abrogés.

**Art. 5.** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,  
Guillaume Boudy

**Arrêté du 29 juin 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2010 portant nomination des membres au comité technique paritaire ministériel.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2010 portant nomination des membres au comité technique paritaire ministériel,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - À l'article 3 du décret du 15 septembre 2010 susvisé : les mots « M. Jean-François Hersent » sont remplacés par les mots « M<sup>me</sup> Élise Müller » ; les mots « M. Dominique Noël » sont remplacés par les mots « M. Tahar Ben Redjeb ».

**Art. 2.** - À l'article 4 du décret du 15 septembre 2010 susvisé : les mots « M. Tahar Ben Redjeb » sont remplacés par les mots « M. Patrick Bottier ».

**Art. 3.** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Guillaume Boudy

---



---

## CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

**Décision n° 0110-N du 22 juin 2012 portant modification n° 1 à la décision du 2 avril 2012 portant délégation de signature au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.**

Le président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou,

Vu la décision du 2 avril 2012 portant délégation de signature ;

Vu la décision du 13 juin 2012 nommant M. Donald Jenkins, directeur des publics, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 ;

Vu la décision du 12 juin 2012 nommant M. Patrice Chazottes, directeur adjoint au directeur des publics et chef de service de l'action éducative et de la programmation publics jeunes, à compter du 4 juin 2012,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'article 7 de la délégation de signature susvisée est modifié comme suit :

« Art. 7. - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Agnès Saal, directrice générale, délégation de signature est donnée à M. Donald Jenkins, directeur des publics, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les commandes, lettres de commande, marchés, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels, les mécènes et parrains ;

- les ordres de mission d'un montant inférieur à 3 000 € HT ;

- les attestations de service fait ;

- les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Donald Jenkins, directeur des publics, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Cléa Richon, directrice adjointe au directeur des publics, et à M. Patrice Chazottes, directeur adjoint au directeur des publics et chef de service de l'action éducative et de la programmation publics jeunes, à l'effet de signer dans les mêmes limites ces mêmes pièces.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Donald Jenkins, directeur des publics, de M<sup>me</sup> Cléa Richon, directrice adjointe au directeur des publics, et de M. Patrice Chazottes, directeur adjoint au directeur des publics et chef de service de l'action éducative et de la programmation publics jeunes, délégation de signature est donnée à M. Franck Moulai, chef du service du développement des publics, à l'effet de signer dans les mêmes limites ces mêmes pièces.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Donald Jenkins, directeur des publics, de M<sup>me</sup> Cléa Richon, directrice adjointe au directeur des publics, de M. Patrice Chazottes, directeur adjoint au directeur des publics et chef de service de l'action éducative et de la programmation publics jeunes, et de M. Franck Moulai, chef du service du développement des publics, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Josée Chapelle, chef du service de l'information des publics et de la médiation, à M. Benoît Sallustro, chef du service de l'accueil des publics, à M<sup>me</sup> Nicole Richy, déléguée au développement touristique, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous leur responsabilité :

- les attestations de service fait. ».

**Art. 2.** - La directrice générale est chargée de l'application de la présente décision qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 pour M. Donald Jenkins et du 4 juin 2012 pour M. Patrice Chazottes, et qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le président du Centre national d'art  
et de culture Georges-Pompidou,  
Alain Seban

---



---

## ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - FORMATION

### Décision du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant délégation de signature à l'École du Louvre.

Le directeur de l'École du Louvre,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 97-1085 du 25 novembre 1997 relatif à l'École du Louvre, et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté de nomination du 9 mars 2011 de M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu le décret du 26 septembre 2011 portant nomination du directeur de l'École du Louvre ;

Vu l'arrêté de nomination du 27 septembre 2011 de M<sup>me</sup> Sophie Mouquin, aux fonctions de directrice des études ;

Vu la décision du 12 avril 2012 relative à la délégation de signature du directeur ;

Considérant le recrutement de M<sup>me</sup> Danièle Heller, aux fonctions de chef des services documentaires regroupant la bibliothèque et la photothèque,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Sophie Mouquin, directrice des études, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérées à l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, à l'exception du point 1.

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, secrétaire générale, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérées à l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, à l'exception du point 7.

**Art. 3.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, à M. Uriel Goldberg,

chef du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés aux points 2 et 5 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Uriel Goldberg, chef du service juridique et financier, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa précédent du présent article est donnée à M<sup>me</sup> Sophie Banel, chargée des affaires financières au sein du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 2 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les attestations de services faits et les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Uriel Goldberg, chef du service juridique et financier, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M<sup>me</sup> Charlotte Lannoy-Muyard, chargée des affaires juridiques au sein du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 5 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les attestations de services faits et les certificats administratifs.

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, à M<sup>me</sup> Ilana Franco, chef du service des ressources humaines, à effet de signer, dans le cadre de ses compétences et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité les actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés aux points 2 et 3 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé.

**Art. 5.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Sophie Mouquin, à M<sup>me</sup> Danièle Heller, chef des services documentaires, à M<sup>me</sup> Isabelle Bador, chef du service de la scolarité, à M<sup>me</sup> Clarisse Duclos, chef du service des auditeurs et de la formation continue, à M<sup>me</sup> Stefania Tullio Cataldo, chef du service des échanges et programmes internationaux et à M<sup>me</sup> Françoise Blanc, responsable des éditions et des colloques auprès de la direction des études, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

**Art. 6.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, à M. Camille Houbart, chef du service de l'accueil, de l'assistance technique et de la sécurité, et à M. Sébastien Aubry, chef du service informatique, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

**Art. 7.** - Délégation de signature est donnée à M. Bertrand Meyrat, chargé de mission pour la communication auprès du directeur, à effet de signer, dans le cadre de ses compétences et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

**Art. 8.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Cette décision prend effet ce jour et annule et remplace la décision en date du 12 avril 2012.

Le directeur de l'École du Louvre,  
Philippe Durey

**Arrêté du 8 juin 2012 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362.1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié pris en application de l'article L. 362.1 susvisé, portant composition de la commission nationale prévue audit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2007 portant habilitation de l'association pour la danse, l'art et la création « Choreia » à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse dans l'option jazz ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation présentée par la directrice de l'association concernée,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est renouvelée pour une période de 4 ans à compter du 27 février 2012 :

Intitulé-Adresse	Options
Association pour la danse, l'art et la création « Choreia » Le centre des arts vivants 4, rue Bréguet 75011 Paris	Jazz

**Art. 2.** - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Pour le directeur général de la création artistique :  
Le sous-directeur de l'emploi et de la formation,  
Philippe Garo

**Arrêté du 19 juin 2012 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362.1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié pris en application de l'article L. 362.1 susvisé, portant composition de la commission nationale prévue audit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2007 portant renouvellement d'habilitation du CEFEDM Normandie à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse dans les options classique, jazz et contemporaine ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation présentée par le directeur de l'association concernée,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est renouvelée pour une période de 4 ans à compter du 19 juillet 2011 :

Intitulé-Adresse	Options
CEFEDM Normandie 65, rue Orbe 76000 Rouen	Classique Jazz Contemporain

**Art. 2.** - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Pour le directeur général de la création artistique :  
Le sous-directeur de l'emploi et de la formation,  
Philippe Garo

**Arrêté du 22 juin 2012 portant habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362.1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié pris en application de l'article L. 362.1 susvisé, portant composition de la commission nationale prévue audit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;

Vu la demande d'habilitation présentée par le directeur de l'association concernée,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est accordée pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

Intitulé-Adresse	Options
Association de préfiguration du Pôle supérieur d'enseignements artistiques (APPSEA) en Nord - Pas-de-Calais Rue Alphonse-Colas 59000 Lille	Classique Contemporain

**Art. 2.** - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de l'emploi et de la formation,  
Philippe Garo

**Arrêté du 22 juin 2012 portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu l'article L. 362.1 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié pris en application de l'article L. 362.1 susvisé, portant composition de la commission nationale prévue audit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2008 portant renouvellement d'habilitation de l'association « Les studios du cours » à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse dans les options classique, jazz et contemporaine ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation présentée par la directrice de l'association concernée,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est renouvelée pour une période de 4 ans à compter du 24 janvier 2013 :

Intitulé-Adresse	Options
Association « Les studios du cours » 30, cours d'Estienne-d'Orves 13001 Marseille	Classique Jazz Contemporain

**Art. 2.** - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de l'emploi et de la formation,  
Philippe Garo

**MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES  
- LIVRE ET LECTURE**

**Arrêté du 20 juin 2012 portant nomination du président et des membres de la commission Librairie de Référence (LiR) du Centre national du livre.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié relatif au Centre national du livre, notamment ses articles 10 et 12 ;

Vu le décret n° 2011-993 du 23 août 2011 relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la commission Librairie de Référence (LiR) du Centre national du livre :

\* En tant que représentants du ministre chargé de la culture :

- M. Rémi Gimazane, chef du département de l'économie du livre au service du livre et de la lecture ;  
- M. Philippe Lablanche, conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC Franche-Comté.

\* En tant que représentants des collectivités territoriales désignés par leurs associations :

- M<sup>me</sup> Samira El Alaoui, conseillère régionale en Pays de la Loire, déléguée au livre et à la lecture, représentante titulaire de l'Association des régions de France ;

- M<sup>me</sup> Christelle Silvestre, maire de Montbard, représentante titulaire de l'Association des maires de France ;

- M<sup>me</sup> Pascale Truchot-Touzet, conseillère municipale de Saint-Yon, représentante suppléante de l'Association des maires de France ;

- M<sup>me</sup> Marie-Christine Laforgue, vice-présidente du conseil général de Haute-Garonne, représentante titulaire de l'Association des départements de France ;

- M. Hervé Gaymard, président du conseil général de Savoie, représentant suppléant de l'Association des départements de France.

\* En tant que représentants des métiers du livre :

1. Libraires :

- M<sup>me</sup> Françoise Folliot, directrice de la librairie « Le Square » à Grenoble ;

- M. Olivier L'Hostis, directeur de la librairie « L'Esperluète » à Chartres ;

- M. Olivier Huguenot, directeur de la librairie « Le Neuf » à Saint-Dié-des-Vosges.

2. Directeurs commerciaux de maisons d'édition ou responsables d'entreprises de diffusion :

- M. Antoine Boussin, directeur commercial aux éditions Grasset ;

- M<sup>me</sup> Pascale Buet, directrice de la diffusion, groupe Flammarion ;

- M. Mathias Echenay, directeur général du Centre de diffusion de l'édition, groupe Gallimard.

3. Éditeurs :

- M<sup>me</sup> Liana Levi, PDG des Éditions Liana Levi ;

- M. Olivier Cohen, PDG des Éditions de l'Olivier ;

- M<sup>me</sup> Muriel Beyer, directrice littéraire aux Éditions Plon.

4. Écrivains :

- M<sup>me</sup> Laurence Cosse ;

- M. Nicolas Fargues ;

- M<sup>me</sup> Cynthia Fleury.

\* En tant que personnalités qualifiées :

- M. Laurent Delabouglise, directeur du centre régional des lettres de Basse-Normandie ;

- M. Didier Grevel, délégué général de l'Association pour le développement de la librairie de création.

**Art. 2.** - M<sup>me</sup> Liana Levi est nommée présidente de la commission Librairie de Référence (LiR) du Centre national du livre.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
par délégation :  
Le directeur général des médias et des industries culturelles,  
Laurence Franceschini

## PATRIMOINES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Arrêté du 27 juin 2012 portant nomination des membres du jury et des correcteurs et examinateurs spécialisés des concours d'accès au corps des conservateurs du patrimoine organisés au titre de l'année 2012.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 90-404 du 16 mai 1990 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine ;

Vu le décret n° 2008-288 du 27 mars 2008 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine, notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2007 modifié fixant les modalités des concours d'accès au corps des conservateurs du patrimoine ;

Vu l'arrêté du 20 février 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires du patrimoine,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le jury du concours externe et du concours interne d'accès au corps des conservateurs du patrimoine, organisés au titre de l'année 2012, est ainsi composé :

\* Membres des corps des conservateurs ou des conservateurs généraux du patrimoine ou des corps des conservateurs et des conservateurs généraux du patrimoine de la ville de Paris ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine :

- M. Blicq (Gilles), conservateur en chef du patrimoine,

- M. Brunel (Ghislain), conservateur en chef du patrimoine,

- M. Buffa (Géraud), conservateur territorial du patrimoine,

- M<sup>me</sup> Edoumba (Élise), conservatrice du patrimoine,

- M<sup>me</sup> Forray-Carlier (Anne), conservatrice en chef du patrimoine, vice-présidente,

- M<sup>me</sup> Gauthier (Catherine), conservatrice territoriale du patrimoine.

\* Personnalités scientifiques et universitaires :

- M<sup>me</sup> Barbillion (Claire), maître de conférences,

- M. Mattéoni (Olivier), professeur des universités, président,

- M<sup>me</sup> Rousteau-Chambon (Hélène), maître de conférences,

- M. Tornatore (Jean-Louis), maître de conférences.

## \* Personnalités qualifiées :

- M. Aubin (Gérard), conservateur général du patrimoine,
- M<sup>me</sup> Gérard (Anne), adjointe au maire de Poitiers,
- M<sup>me</sup> Macé de Lépinay (Hélène), conseillère de Paris,
- M. Tardieu (Christophe), inspecteur général des finances.

**Art. 2.** - Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour la deuxième épreuve d'admissibilité du concours externe et du concours interne et, le cas échéant, d'examineurs spécialisés pour la première épreuve d'admission du concours externe :

- M<sup>me</sup> Benoit (Agnès), conservatrice en chef du patrimoine,
- M. Buisson-Catil (Jacques), conservateur en chef du patrimoine,
- M<sup>me</sup> Colonna (Cécile), conservatrice du patrimoine,
- M<sup>me</sup> Cuenca (Catherine), conservatrice en chef du patrimoine,
- M<sup>me</sup> de Chancel-Bardelot (Béatrice), conservatrice en chef du patrimoine,
- M. Delpuech (André), conservateur en chef du patrimoine,
- M. Gallois (Lionel), conservateur général du patrimoine,
- M<sup>me</sup> Guillaume (Valérie), conservatrice en chef du patrimoine,
- M<sup>me</sup> Henon (Judith), conservatrice territoriale du patrimoine,
- M. Héron (Claude), archéologue,
- M. Koering (Jérémie), chargé de recherche au CNRS,
- M<sup>me</sup> Krausz (Sophie), maître de conférences,
- M. Lefèvre (Vincent), conservateur du patrimoine,
- M. Lefebvre (Éric), conservateur du patrimoine,
- M<sup>me</sup> Murphy (Maureen), maître de conférences,
- M<sup>me</sup> Tizon-Germe (Anne-Cécile), conservatrice en chef du patrimoine,
- M<sup>me</sup> Valbelle (Dominique), professeure des universités.

**Art. 3.** - Sont désignés en qualité de correcteurs et d'examineurs spécialisés pour les épreuves de langue du concours externe et du concours interne :

## \* Allemand :

- M<sup>me</sup> Bienaimé (Hélène), professeure agrégée,
- M<sup>me</sup> Vlaeminck (Emmanuelle), professeure agrégée.

## \* Anglais :

- M. Alvarez Zubillaga (Emmanuel), professeur agrégé,
- M<sup>me</sup> Klein (Laure), professeure agrégée,
- M<sup>me</sup> Rovera (Catherine), maître de conférences,

- M. Shelledy (Maxime), professeur agrégé,
- M<sup>me</sup> Sutton (Alexiane), professeure agrégée,
- M. Vaudin (Matthieu), professeur agrégé.

## \* Arabe :

- M<sup>me</sup> Lorenzin (Marie), professeure agrégée,
- M<sup>me</sup> Tardy (Sophie), professeure agrégée, inspectrice d'académie.

## \* Chinois :

- M. Liu (Michel), professeur agrégé,
- M. Li (Yanru), professeur agrégé.

## \* Espagnol :

- M<sup>me</sup> Krainik (Pascale), professeure certifiée,
- M<sup>me</sup> Teruggi (Laura), professeure.

## \* Grec ancien :

- M. Brethes (Romain), professeur agrégé,
- M. Navaud (Guillaume), professeur agrégé.

## \* Hébreu ancien :

- M<sup>me</sup> Atlan (Gabrielle), maître de conférences,
- M. Tedghi (Joseph), professeur des universités.

## \* Italien :

- M. Luglio (Davide), maître de conférences,
- M<sup>me</sup> Pias (Giuliana), maître de conférences.

## \* Japonais :

- M<sup>me</sup> Hallé (Fusako), professeure certifiée,
- M<sup>me</sup> Ishikawa (Yumiko), directrice pédagogique de l'Institut de langue japonaise de Shinjuku.

## \* Latin :

- M<sup>me</sup> Morzadec (Françoise), maître de conférences,
- M. Viard (Renaud), professeur agrégé.

## \* Russe :

- M<sup>me</sup> Caillon-Nekritch (Christine), professeure agrégée,
- M<sup>me</sup> Melnik-Ardin (Odile), professeure agrégée.

**Art. 4.** - En cas d'impossibilité pour le président de poursuivre sa mission, il serait remplacé par M<sup>me</sup> Forray-Carlier (Anne), vice-présidente.

**Art. 5.** - Le secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication et le directeur de l'Institut national du patrimoine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour le ministre de la Culture et de la Communication :  
Le chef du service des ressources humaines,  
Alain Triolle

## PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

### Arrêté du 31 mai 2012 portant nomination du vice-président du Conseil national de la recherche archéologique.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code du patrimoine, notamment son livre V ;  
Vu l'accord du ministre chargé de la recherche en date du 9 mai 2012,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est nommé vice-président du Conseil national de la recherche archéologique :

- M. Dominique Garcia, professeur à l'université d'Aix-Marseille I.

**Art. 2.** - Le présent arrêté entrera en vigueur au 30 juillet 2012.

**Art. 3.** - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général des patrimoines,  
Philippe Bélaval

### Arrêté du 31 mai 2012 portant composition du Conseil national de la recherche archéologique.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code du patrimoine, notamment son livre V ;  
Vu la proposition du conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives en date du 21 mars 2012 ;  
Vu les propositions du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 9 mai 2012,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du Conseil national de la recherche archéologique :

1°) En tant que personnalités qualifiées nommées en raison de leurs compétences scientifiques en matière d'archéologie :

a) Sur proposition du directeur général des patrimoines :

- M. Christian Landes, conservateur en chef du patrimoine, conservateur au musée de l'Archéologie nationale, Saint-Germain-en-Laye,

- M. Stéphane Deschamps, conservateur en chef du patrimoine, conservateur du service régional de l'archéologie de la région Bretagne,

- M. Christian Verjux, conservateur en chef du patrimoine, service régional de l'archéologie de la région Centre.

b) Sur proposition du Conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives :

- M. Marc Jarry, ingénieur chargé de recherche à l'INRAP,

- M. Jean-Marc Séguier, ingénieur chargé de recherche à l'INRAP.

c) Au titre des conservateurs ou attachés de conservation du patrimoine travaillant dans un service archéologique de collectivité territoriale :

- M. David Coxall, attaché de conservation du patrimoine, chef du service archéologie du Val-de-Marne,

- M<sup>me</sup> Nuria Nin, conservateur en chef du patrimoine, chef du service archéologie d'Aix-en-Provence.

d) Sur proposition du ministre chargé de la recherche :

- M. Didier Binder, directeur de recherche au CNRS,  
- M<sup>me</sup> Corinne Sanchez, chargée de recherche au CNRS.

e) Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- M. Dominique Garcia, professeur à l'université d'Aix-Marseille I,

- M. Thierry Janin, professeur à l'université Paul Valéry-Montpellier III.

f) Au titre des chercheurs spécialisés en archéologie exerçant leurs fonctions dans les institutions étrangères :

- M. Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium-Parc et musée d'Archéologie, Neuchâtel (Suisse).

2°) En tant que membres élus par les commissions interrégionales de la recherche :

a) Élus par la commission interrégionale Sud-Est :

- M. Jean-Marc Mignon,

- M. Pierre-Jean Texier.

b) Élus par la commission interrégionale Sud-Ouest :

- M. Éric Gailledrat,

- M. Jean-Luc Locht.

c) Élus par la commission interrégionale Est :

- M<sup>me</sup> Catherine Louboutin,

- M. François Blary.

d) Élus par la commission interrégionale Centre-Nord :

- M. Claude Héron,

- M. Jean-Paul Raynal.

e) Élus par la commission interrégionale Centre-Est :

- M<sup>me</sup> Sylvie Crogiez Pétrequin,
- M. Vincent Hincker.

f) Élus par la commission interrégionale de l'Outre-Mer :

- M. Gilles Bellan,
- M. Bruno Bizot.

g) Élus par la commission interrégionale Ouest :

- M<sup>me</sup> Anne-Marie Flambard Héricher,
- M. Antide Viand.

**Art. 2.** - Le présent arrêté entrera en vigueur au 30 juillet 2012.

**Art. 3.** - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général des patrimoines,  
Philippe Bélaval

**Décision n° 2012-DG/12/047 du 29 juin 2012 portant délégation de signature au directeur interrégional Grand-Sud-Ouest et à ses principaux collaborateurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).**

Le directeur général,

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 523-1 et suivants et R. 545-24 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 11 janvier 2010 portant nomination du directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation est donnée à M. Odet Vincenti, directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les projets d'opération ;
- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé ;

- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passés avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé, à l'exception des accords-cadre ;

- les conventions de collaboration avec les responsables scientifiques d'opération désignés par l'État qui n'appartiennent pas au personnel de l'institut, ainsi que les conventions avec les experts ou spécialistes nécessaires à la réalisation des opérations d'archéologie préventive ;

- les conventions ponctuelles de coopération avec les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, hormis les conventions prévoyant le versement par l'institut de subventions et hormis les conventions de groupement avec un ou des opérateurs d'archéologie préventive pour répondre aux appels d'offres passés, aux fins de réalisation de fouilles, par les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé ;

- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction interrégionale, d'un montant inférieur à 45 000 €HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service, les décisions de poursuivre ou tous les actes d'exécution afférents ainsi que les contrats, à l'exception des baux, en matière de travaux, fournitures et services ;

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction interrégionale ;

- les ordres de mission relatifs à un déplacement en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer des agents de l'institut et des responsables scientifiques extérieurs placés sous l'autorité du directeur de l'interrégion, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents et personnalités ;

- les conventions conclues avec des étudiants de l'enseignement supérieur ou des élèves scolaires, et l'établissement d'enseignement pour la réalisation de stages effectués au sein de la direction interrégionale et dont la gratification n'excède pas le seuil de 12,5 % du plafond de la sécurité sociale ;

- les actes et décisions relatifs à la rupture ou au terme des conventions de stage effectué au sein de la direction interrégionale ;

- les demandes d'avance périodique, les demandes d'avance spécifique et les demandes d'avance conventionnelle sur frais de fonctionnement de chantiers et sur frais de déplacement, ainsi que les

états de frais correspondants ou les demandes de remboursement hebdomadaires de frais, les ordres de service permanents et les ordres de service temporaires des personnes habilitées à intervenir sur un chantier d'opération archéologique ;

- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain et les procès-verbaux de fin de chantier ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille et les décomptes généraux définitifs des travaux ;
- les autorisations de prises de vues photographiques et de tournage d'importance régionale ;
- les copies certifiées conformes des pièces des dossiers relevant de la compétence de la direction de l'interrégion.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Odet Vincenti, directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, délégation est donnée à M. Patrick Bretagne, adjoint administrateur auprès du directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous les actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Odet Vincenti, directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest et de M. Patrick Bretagne, adjoint administrateur auprès du directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, délégation est donnée à M. Jean-Charles Arramond, à M. Luc Detrain, à M. Vincent Lhomme, à M. Pierrick Fouéré et à M. Jean-Luc Bourdartchouk, tous les cinq adjoints scientifique et technique auprès du directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions respectives :

- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille ;
- les procès-verbaux de fin de chantier ainsi que les décomptes généraux définitifs des travaux ;

qui portent sur les opérations d'archéologie préventive relevant de leurs compétences respectives.

**Art. 4.** - Pour la période du 10 août au 3 septembre 2012, en l'absence de M. Odet Vincenti, directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest et de M. Patrick Bretagne, adjoint administrateur auprès du directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, délégation est donnée à M. Pierrick Fouéré, adjoint scientifique et technique auprès du directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 €HT ;

- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passés avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 €HT, à l'exception des accords-cadre ;

- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain ;

- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille ;

- les procès-verbaux de fin de chantier ainsi que les décomptes généraux définitifs des travaux ;

- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction interrégionale, d'un montant inférieur à 45 000 €HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service, les décisions de poursuivre ou tous les actes d'exécution afférents ainsi que les contrats, à l'exception des baux, en matière de travaux, fournitures et services ;

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction interrégionale ;

- les ordres de mission relatifs à un déplacement en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer des agents de l'institut et des responsables scientifiques extérieurs placés sous l'autorité du directeur de l'interrégion, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents et personnalités ;

- les copies certifiées conformes des pièces des dossiers relevant de la compétence de la direction de l'interrégion.

**Art. 5.** - Délégation est donnée, sous l'autorité de M. Odet Vincenti, directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, à M. Thierry Cornec, adjoint scientifique et technique auprès du directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les ordres de mission relatifs à un déplacement dans les départements et territoires d'outre-mer des agents de l'institut placés sous son autorité, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents ;

- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 €HT ;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 €HT, à l'exception des accords-cadre ;
- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille ;
- les procès-verbaux de fin de chantier ainsi que les décomptes généraux définitifs des travaux ;

qui portent sur les opérations d'archéologie préventive relevant de ses compétences.

**Art. 6.** - La présente décision prend effet à compter de sa signature.

**Art. 7.** - Le directeur de l'interrégion Grand-Sud-Ouest de l'Institut national de recherches archéologiques préventives est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet de l'institut.

Le directeur général,  
Arnaud Roffignon

---



---

## PATRIMOINES - MONUMENTS HISTORIQUES

### **Décision n° 2012-07 A du 28 mai 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.**

Le président du Centre des monuments nationaux,  
Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 6 mai 2011 portant nomination de M<sup>me</sup> Isabelle Lemesle président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 15 mai 2011 portant nomination de M<sup>me</sup> Chrystelle Laurent en qualité d'administrateur,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - À compter du 18 juin 2012, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Chrystelle Laurent, en

qualité d'administrateur, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense d'un montant inférieur à 23 000 €HT ;

- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;

- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;

- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;

- les fiches et convention de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;

- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;

- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;

- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Chrystelle Laurent, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Maléna Dumoutier, adjointe de l'administrateur, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et

au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense d'un montant inférieur à 4 000 €HT ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes.

**Art. 2.** - La présente délégation de signature est accordée pour l'administration des monuments suivants :

- le château d'Azay-le-Rideau ;
- le cloître de la Psalette.

**Art. 3.** - La décision n° DS IL 2011-24-Adm du 28 juin 2011 est abrogée le 18 juin 2012.

**Art. 4.** - Le directeur général, le directeur des ressources humaines, le directeur administratif, juridique et financier et l'agent comptable principal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,  
Isabelle Lemesle

**Décision n° 2012-08 S du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.**

Le président du Centre des monuments nationaux,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 6 mai 2011 portant nomination de M<sup>me</sup> Isabelle Lemesle président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 25 avril 2012 portant nomination de M<sup>me</sup> Catherine Donzel, chef du département éditorial à la direction des éditions, à compter du 14 mai 2012,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Jocelyn Bouraly, directeur des éditions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recette et en dépense d'un montant inférieur ou égal à 45 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les décomptes de coédition et tout certificat à produire à l'appui des titres de recettes ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France ;
- les ordres de mission, les autorisations et les certificats administratifs relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jocelyn Bouraly, délégation de signature est donnée à M. Clair Morizet, chef du département commercial à la direction des éditions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recette et en dépense d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les décomptes de coédition et tout certificat à produire à l'appui des titres de recettes ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France ;
- les ordres de mission, les autorisations et les certificats administratifs relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jocelyn Bouraly, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Catherine Donzel, chef du département éditorial à la direction des éditions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recette et en dépense d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les décomptes de coédition et tout certificat à produire à l'appui des titres de recettes ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France ;
- les ordres de mission, les autorisations et les certificats administratifs relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jocelyn Bouraly, délégation de signature est donnée à M. Philippe Cauchoix, chef du service administratif, juridique et financier à la direction des éditions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recette et en dépense d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les décomptes de coédition et tout certificat à produire à l'appui des titres de recettes ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France.

**Art. 5.** - La décision n° 2012-05 S du 23 mars 2012 est abrogée.

**Art. 6.** - Le directeur général, le directeur des ressources humaines, le directeur administratif, juridique et financier et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,  
Isabelle Lemesle

### **Décision n° 2012-11 du 6 juin 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.**

Le président du Centre des monuments nationaux,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 6 mai 2011 portant nomination de M<sup>me</sup> Isabelle Lemesle président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 24 mai 2012 portant nomination de M. Laurent Bergeot, directeur scientifique par intérim,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - À compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, délégation de signature est donnée à M. Laurent Bergeot, directeur scientifique par intérim, à l'effet de signer au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense et en recette, d'un montant inférieur ou égal à 45 000 €HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Bergeot, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Morwena Joly-Parvex, chef du département de la conservation des collections, à l'effet de signer au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en dépense et en recette, d'un montant inférieur à 23 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;

- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Bergeot délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Anne Lesage, chef du bureau de la photographie, à l'effet de signer au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Bergeot et de M<sup>me</sup> Morwena Joly-Parvex délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Agnoko-Michelle Gunn, chef du service de la conservation-restauration, à l'effet de signer au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes.

**Art. 5.** - La décision n° 2012-02 du 15 février 2012 est abrogée le 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Art. 6.** - Le directeur général, le directeur des ressources humaines, le directeur administratif juridique et financier et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,  
Isabelle Lemesle

**Décision n° 2012-10-S du 6 juin 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.**

Le président du Centre des monuments nationaux,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 6 mai 2011 portant nomination de M<sup>me</sup> Isabelle Lemesle président du Centre des monuments nationaux,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Sophie Ferreira Le Morvan, directrice du développement économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recettes et en dépenses, d'un montant inférieur ou égal à 45 000 €HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages dans la limite de 40 % de dérogation aux tarifs en vigueur ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de l'Intérieur ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits, recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Sophie Ferreira Le Morvan, délégation de signature est donnée à M. Bernard Rey, chef du département du développement de la fréquentation par intérim, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recettes et en dépenses, d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité, y compris les animateurs de développement en région, à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Rey, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Sophie Languillaume, chef du bureau de la commercialisation de l'offre, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recettes et en dépenses, d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité, y compris les animateurs de développement en région, à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Sophie Ferreira Le Morvan, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Sylvie Vial, chef du département du développement des ressources domaniales, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recettes et en dépenses d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €HT ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages dans la limite de 40 % de dérogation aux tarifs en vigueur ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 5.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Sophie Ferreira Le Morvan, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Béatrice de Castilla, chef du département du développement des ventes, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recettes et en dépenses d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits, recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

**Art. 6.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Béatrice de Castilla, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Nathalie Jacquet, adjointe au chef du département du développement des ventes, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en recettes et en dépenses d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger.

**Art. 7.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Béatrice de Castilla, délégation de signature est donnée à M. Georges Bourgueil, responsable de la librairie du patrimoine de l'hôtel de Sully, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux :

- les engagements juridiques en dépense d'un montant inférieur à 11 000 €HT.

**Art. 8.** - La décision n° 2012-03 du 25 février 2012 est abrogée.

**Art. 9.** - Le directeur général et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,  
Isabelle Lemesle

**Décision n° 2012-10-A du 18 juin 2012 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.**

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 6 mai 2011 portant nomination de M<sup>me</sup> Isabelle Lemesle président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 7 juin 2012 portant nomination de M. Patrick Monod en qualité d'administrateur par intérim de la villa Savoye et de la villa Cavrois,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Patrick Monod en qualité d'administrateur par intérim, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense d'un montant inférieur à 23 000 €HT ;

- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;

- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;

- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;

- les fiches et convention de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes

publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;

- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;

- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

**Art. 2.** - La présente délégation de signature est accordée pour l'administration de la villa Savoye et de la villa Cavrois.

**Art. 3.** - Les décisions n° DS IL Adm-2-2008 TDu du 8 octobre 2008 et n° DS IL Adm-2-2009 TDu du 30 janvier 2009 sont abrogées.

**Art. 4.** - Le directeur général, le directeur des ressources humaines, le directeur administratif, juridique et financier et l'agent comptable principal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,  
Isabelle Lemesle

---



---

## PATRIMOINES - MUSÉES

**Arrêté du 7 juin 2012 portant nomination du chef du grand département des antiquités nationales (M. Christian Landes).**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles R. 422-1, D. 422-2 et R. 422-3 relatifs aux grands départements patrimoniaux ;

Vu le décret n° 86-1370 du 30 décembre 1986 modifié fixant les dispositions statutaires applicables à certains emplois de la direction générale des patrimoines, notamment son article 1,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Christian Landes, conservateur en chef du patrimoine, est nommé chef de grand département. Il assure les missions prévues par le Code du patrimoine pour le département des antiquités nationales.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice chargée des musées,  
Marie-Christine Labourdette

**Décision n° 2012-049 du 15 juin 2012 portant modification de la décision n° 2012-003 portant délégation de signature à l'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie.**

Le président de l'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié portant création de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, et notamment ses articles 22 et 23 ;

Vu le décret du 28 janvier 2008 portant nomination du président de l'établissement public du musée d'Orsay ;

Vu la décision n° 2010-21 en date du 17 mars 2010 portant nomination de l'administrateur général adjoint de l'établissement public du musée d'Orsay ;

Vu la décision n° 2012-003 en date du 13 février 2012 portant délégation de signature,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Les termes de l'article 2 de la décision n° 2012-003 susvisée sont remplacés par les termes suivants :

« Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Anne Mény-Horn, administrateur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions afférents aux attributions du président, énumérées à l'article 22 du décret n° 2003-1300 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Anne Mény-Horn, administrateur général adjoint, délégation de signature est donnée à M. Philippe Casset, chef du département administratif et financier, à l'effet de signer tous actes et décisions afférents aux attributions du président, énumérées à l'article 22 du décret n° 2003-1300 susvisé. ».

**Art. 2.** - Au deuxième alinéa de l'article 5 de la décision n° 2012-003 susvisée, les termes : « d'un montant supérieur à 30 000 € HT (dans le cas de contrats pluriannuels, c'est la valeur totale cumulée qui est prise en compte pour apprécier ce seuil) » sont supprimés.

**Art. 3.** - Toutes les dispositions non modifiées de la décision n° 2012-003 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente décision, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Art. 4.** - Le président de l'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Cette décision prend effet ce jour.

Le président de l'Établissement public  
des musées d'Orsay et de l'Orangerie,  
Guy Cogeval

**Décision n° 2012-1 du 25 juin 2012 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.**

La présidente,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2011 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2012 portant nomination de M. Thierry Gausseron en qualité d'administrateur général de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - 1) Délégation générale est donnée à M. Thierry Gausseron, administrateur général, à l'effet de signer, au nom de la présidente, tous actes et décisions entrant dans le cadre des compétences de cette dernière, telles qu'elles sont définies à l'article 17 du décret du 11 novembre 2010 susvisé, à l'exception :

- des points 1, 3 et 4 de l'article 17 du décret du 11 novembre 2010 susvisé ;
- de l'attribution et de la révocation des logements de fonction.

**Art. 2.** - La présente décision prend effet à compter de sa signature et annule et remplace la décision n° 2011-4 du 3 octobre 2011 portant délégation de signature.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,  
Catherine Pegard

**Décision n° DFJ/Dépt/2012/09 du 26 juin 2012 modifiant la décision n° DFJS/Dépt/2009/13 du 23 octobre 2009 portant délégation de signature au musée du Louvre.**

Le président-directeur,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'établissement public du musée du Louvre, et notamment ses articles 19 et 19-1 ;

Vu le décret du 14 avril 2010 portant nomination du président de l'établissement public du musée du Louvre ;

Vu le décret n° 2003-1097 du 18 novembre 2003 portant délégation, pour certains corps de fonctionnaires du ministère de la Culture et de la Communication, d'actes de gestion au profit du président de l'établissement public du musée du Louvre ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2003 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels des corps de catégories A, B et C au président de l'établissement public du musée du Louvre ;

Vu la décision du président-directeur du 2 mai 2002 modifiée portant organisation des services du musée du Louvre ;

Vu la décision n° DFJS/Dépt/2009/13 du 23 octobre 2009 portant délégation de signature modifiée,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'article 5 *bis* suivant est ajouté à la décision n° DFJS/Dépt/2009/13 susvisée :

« Art. 5 *bis*. - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Hélène Guichard, adjointe au directeur du département des

antiquités égyptiennes, à l'effet de signer, dans la limite des attributions du département des antiquités égyptiennes, les pièces et documents indiqués à l'article 5 de la présente décision. ».

**Art. 2.** - Les autres articles de la décision n° DFJS/Dépt/2009/13 susvisée demeurent inchangés.

**Art. 3.** - L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet du musée du Louvre.

**Art. 4.** - Cette décision prend effet à compter de sa publication.

Le président-directeur du musée du Louvre,  
Henri Loyrette

---



---

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**Décision n° 2012-01 du 5 juin 2012 de la commission paritaire des droits d'auteur des journalistes.**

La commission des droits d'auteur des journalistes,

Vu la saisine de la commission de M<sup>me</sup> Christine Morandi, déléguée syndicale SNJ de la société Le Progres SA reçue le 13 avril 2012 ;

Vu les observations du directeur général de la société Le Progres SA reçues le 7 mai 2012 ;

Vu la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009 ;

Vu le décret n° 2010-994 du 26 août 2010 ;

Vu le règlement intérieur de la commission adopté le 15 février 2012 ;

Après avoir entendu, lors de sa réunion du 5 juin 2012 :

- le rapport de MM. Michel Diard et François Claverie, rapporteurs ;

Considérant que M<sup>me</sup> Christine Morandi demande à la commission :

- de définir le champ d'application de l'accord relatif aux droits d'auteur des journalistes au sein de la société Le Progres SA,

- de fixer la période de référence au-delà de laquelle l'exploitation des œuvres des journalistes doit donner lieu à rémunération complémentaire,

- de fixer les modes et bases de la rémunération due aux journalistes en contrepartie de l'exploitation de leurs œuvres au-delà de la période de référence et du titre de presse à l'élaboration duquel ils contribuent ;

Considérant que, selon l'article L. 132-44 du Code de la propriété intellectuelle, la commission, lorsqu'elle est saisie, « *recherche avec les parties une solution de compromis afin de parvenir à un accord* » ; qu'en l'espèce, la négociation d'un accord sur les droits d'auteur des journalistes qui n'avait pas été engagée à la date de la saisine de la commission par M<sup>me</sup> Christine Morandi a fait, depuis, l'objet d'une première réunion entre les parties à la négociation au sein de l'entreprise le 16 mai 2012 et que d'autres réunions doivent avoir lieu dans les semaines qui viennent ; qu'il n'y a donc pas lieu de statuer sur la demande de M<sup>me</sup> Christine Morandi, déléguée syndicale SNJ de la société Le Progres SA,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Il n'y a pas lieu de statuer sur les éléments de la saisine de M<sup>me</sup> Christine Morandi, déléguée

syndicale SNJ de la société Le Progres SA dans la mesure où la procédure de négociation d'un accord relatif aux droits d'auteur des journalistes a été engagée par la direction avec les délégués syndicaux le 16 mai 2012.

**Art. 2.** - La présente décision sera exécutoire si, dans un délai d'un mois, le président de la commission n'a pas demandé une seconde délibération.

**Art. 3.** - La présente décision sera notifiée à la société Le Progres SA ainsi qu'aux délégués syndicaux SNJ et CFE-CGC de la société. Elle sera également notifiée au ministère chargé de la communication qui en assurera la publication au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le président,  
Hervé Gosselin

# Mesures d'information

## Relevé de textes parus au *Journal officiel*

### JO n° 126 du 1<sup>er</sup> juin 2012

#### Égalité des territoires et logement

Texte n° 7 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2012-787 du 31 mai 2012 portant extension et adaptation à Mayotte du Code de l'urbanisme.

Texte n° 8 Ordonnance n° 2012-787 du 31 mai 2012 portant extension et adaptation à Mayotte du Code de l'urbanisme.

#### Culture et communication

Texte n° 17 Arrêté du 29 mai 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *L'impressionnisme et la mode*, au musée d'Orsay à Paris).

Texte n° 18 Arrêté du 29 mai 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Thé*, au musée des Arts asiatiques-Guimet, à Paris).

#### Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Texte n° 22 Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2012-790 du 31 mai 2012 modifiant l'article 64-1 de la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte.

Texte n° 23 Ordonnance n° 2012-790 du 31 mai 2012 modifiant l'article 64-1 de la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte.

#### Intérieur

Texte n° 34 Décret du 31 mai 2012 portant nomination du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) (M. Christian Galliard de Lavernée).

Texte n° 35 Décret du 31 mai 2012 portant nomination du préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité est, préfet de la Moselle (hors classe) (M. Nacer Meddah).

Texte n° 37 Décret du 31 mai 2012 portant nomination du préfet du Gard (M. Hugues Bousiges).

#### Avis divers

Texte n° 92 Avis relatif au renouvellement d'agrément d'une agence de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins (Perfect Model Management).

### JO n° 127 du 2 juin 2012

#### Culture et communication

Texte n° 12 Arrêté du 29 mai 2012 relatif à

l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Marguerite Yourcenar et la peinture flamande*, au musée de Flandre, à Cassel).

Texte n° 13 Arrêté du 29 mai 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *L'Art en guerre. France, 1938-1947*, au musée national d'Art moderne de la ville de Paris).

Texte n° 14 Arrêté du 29 mai 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Raphaël, les dernières années*, au musée du Louvre).

#### Conventions collectives

Texte n° 37 Avis relatif à l'extension d'accords conclus dans le cadre de la convention collective nationale des mannequins adultes et des mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins.

Texte n° 39 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager.

Texte n° 43 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Aquitaine) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

#### Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 79 Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint des affaires culturelles (région Limousin).

Texte n° 80 Avis de vacance d'un emploi de directeur régional des affaires culturelles (région Nord - Pas-de-Calais).

#### Avis divers

Texte n° 83 Avis relatif à l'attribution d'une licence d'agence de mannequins (Mademoiselle).

### JO n° 128 du 3 juin 2012

#### Enseignement supérieur et recherche

Texte n° 14 Décret du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant approbation d'une élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (M. Jehan Desanges).

#### Avis divers

Texte n° 26 Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

**JO n° 129 du 5 juin 2012****Culture et communication**

Texte n° 16 Arrêté du 21 mai 2012 fixant pour les années 2012, 2013 et 2014 les taux de promotion à l'échelon spécial des grades d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe et d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 1<sup>re</sup> classe du ministère de la Culture et de la Communication.

**Conventions collectives**

Texte n° 57 Avis relatif à l'extension d'accords conclus dans le cadre de la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent.

Texte n° 59 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Basse-Normandie) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 60 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Corse) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 61 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Pays de la Loire) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 62 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Provence-Alpes-Côte d'Azur) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 64 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Nord - Pas-de-Calais) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 66 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Picardie) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 67 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Guyane) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 68 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (La Réunion) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

**JO n° 130 du 6 juin 2012****Culture et communication**

Texte n° 8 Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Corps et ombres, Le Caravage et le caravagisme européen*, au musée Fabre de Montpellier).

Texte n° 9 Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *La Ville magique*, au LaM, Lille Métropole, musée d'Art moderne, d'Art contemporain et d'Art brut de Villeneuve-d'Ascq)

**Conventions collectives**

Texte n° 41 Arrêté du 30 mai 2012 portant extension d'un accord régional (Île-de-France) conclu dans le cadre de la convention collective des entreprises d'architecture (n° 2332).

**Avis divers**

Texte n° 71 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

Texte n° 72 Avis relatif au renouvellement d'agrément d'une agence de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins (Les Mômes).

Texte n° 73 Avis relatif au renouvellement d'agrément d'une agence de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins (Caméleone Agence).

Texte n° 74 Avis relatif au renouvellement d'agrément d'une agence de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins (Nouvelle Ère).

Texte n° 75 Avis relatif au renouvellement d'agrément d'une agence de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins (Success).

Texte n° 76 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (Enjoy Models Management).

Texte n° 77 Avis relatif à l'attribution d'une licence d'agence de mannequins (Masters & Models).

**JO n° 131 du 7 juin 2012****Conventions collectives**

Texte n° 45 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Martinique) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 46 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Guadeloupe) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

**JO n° 132 du 8 juin 2012****Intérieur**

Texte n° 48 Décret du 7 juin 2012 portant nomination du préfet des Deux-Sèvres (M. Pierre Lambert).

Texte n° 50 Décret du 7 juin 2012 portant nomination de la préfète du Tarn (M<sup>me</sup> Josiane Chevalier).

Texte n° 51 Décret du 7 juin 2012 portant nomination du préfet des Landes (M. Claude Morel).

Texte n° 52 Décret du 7 juin 2012 portant nomination du préfet de la Haute-Marne (M. Jean-Paul Celet).

**Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 77 Décision n° 2012-359 du 15 mai 2012 portant reconduction d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Clermont-Ferrand (M<sup>me</sup> Clotilde Deffigier).

**JO n° 133 du 9 juin 2012****Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 42 Résultat de délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Nancy).

Texte n° 43 Résultat de délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Marseille).

Texte n° 44 Résultat de délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Clermont-Ferrand).

Texte n° 45 Résultat de délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Clermont-Ferrand).

**JO n° 134 du 10 juin 2012****Avis divers**

Texte n° 42 Vocabulaire de la biologie (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

**JO n° 135 du 12 juin 2012****Culture et communication**

Texte n° 74 Arrêté du 4 juin 2012 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (Montpellier).

Texte n° 75 Arrêté du 4 juin 2012 portant transfert de propriété de biens des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (Carcassonne).

Texte n° 76 Arrêté du 6 juin 2012 portant délégation de signature (cabinet) (M. Gilles Le Blanc, directeur adjoint du cabinet).

Texte n° 105 Arrêté du 6 juin 2012 portant nomination au cabinet de la ministre.

Texte n° 106 Arrêté du 6 juin 2012 portant nomination au cabinet de la ministre (MM. Franck Chaumont et Nicolas Féau).

**Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique**

Texte n° 113 Arrêté du 4 juin 2012 portant nomination des correcteurs de la cinquième épreuve du concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration de 2012.

**Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 131 Résultat de délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Lyon).

**Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**

Texte n° 133 Décision n° 2012-0484 du 3 mai 2012 fixant les évaluations définitives du coût du service universel et les contributions des opérateurs pour l'année 2010.

**JO n° 136 du 13 juin 2012****Intérieur**

Texte n° 14 Arrêté du 29 mai 2012 approuvant des modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (Société des amis de Versailles).

Texte n° 37 Décret du 12 juin 2012 portant cessation de fonctions du sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Var (M. Philippe Beuzelin).

Texte n° 38 Décret du 12 juin 2012 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne (classe fonctionnelle II) (M. Alain Espinasse).

Texte n° 39 Décret du 12 juin 2012 portant cessation de fonctions du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne (classe fonctionnelle II) (M. Pascal Sanjuan).

Texte n° 40 Décret du 12 juin 2012 portant cessation de fonctions du directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle III) (M. David Clavière).

Texte n° 41 Décret du 12 juin 2012 portant cessation de fonctions de la directrice de cabinet du préfet de Vaucluse (M<sup>me</sup> Annabelle Vandendriessche).

**Culture et communication**

Texte n° 23 Arrêté du 30 mai 2012 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2011 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Société générale d'archives).

Texte n° 24 Arrêté du 30 mai 2012 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Bull SAS).

Texte n° 25 Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2012 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du Code du patrimoine (tableau de Jean-Baptiste Greuze, *La Lecture de la Bible* (« *Un père de famille qui lit la Bible à ses enfants* »), huile sur toile, vers 1755).

**Conventions collectives**

Texte n° 60 Avis relatif à l'extension d'avenants à la convention collective nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

**JO n° 137 du 14 juin 2012****Culture et communication**

Texte n° 60 Arrêté du 30 mai 2012 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (AGS Archiv'System La Réunion).

Texte n° 61 Arrêté du 8 juin 2012 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *De l'impressionnisme à l'art moderne. Collectionneurs d'avant-garde au Havre*, au musée du Luxembourg Paris).

Texte n° 62 Arrêté du 8 juin 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *De Canaletto à Guardi. Les grands maîtres vénitiens*, au musée Jacquemart-André, Paris).

Texte n° 87 Arrêté du 4 juin 2012 portant nomination du président du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette (M. Bendicht Weber).

Texte n° 88 Arrêté du 4 juin 2012 portant nomination du président du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (M. Patrick Weber).

Texte 89 Arrêté du 12 juin 2012 portant nomination (administration centrale) (M<sup>me</sup> Clarence Jaccard-Briat, sous-directrice des affaires financières au secrétariat général).

**Enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 63 Arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Texte n° 64 Arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

Texte n° 65 Arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves de l'examen professionnel de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

Texte n° 66 Arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Texte n° 67 Arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

Texte n° 68 Arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury de l'examen professionnel de recrutement dans le grade de

bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

**Avis divers**

Texte n° 113 Avis n° 2012-05 de la Commission consultative des trésors nationaux (œuvre remarquable de Jean-Baptiste Greuze).

**JO n° 138 du 15 juin 2012****Culture et communication**

Texte n° 41 Arrêté du 24 mai 2012 portant nomination à la commission paritaire prévue à l'article L. 132-44 du Code de la propriété intellectuelle (commission pour les droits d'auteur des journalistes : M. Claude Cécile).

**Conventions collectives**

Texte n° 60 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de l'édition.

**Avis divers**

Texte n° 135 Avis relatif à l'attribution d'une licence d'agence de mannequins (M<sup>me</sup> Caroline Parc).

Texte n° 136 Avis relatif à l'attribution d'une licence d'agence de mannequins (M<sup>me</sup> Chamila Mahamadaly, Chami.com).

Texte n° 137 Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'une œuvre présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national dans le cadre de l'article 238 *bis* 0A du Code général des impôts (pour le musée de Grenoble : un papier collé épinglé, Verre, par Pablo Picasso).

Texte n° 138 Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'une œuvre présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national dans le cadre de l'article 238 *bis* 0A du Code général des impôts (pour le musée Fabre de Montpellier : un tableau, *Déploration du Christ ou Lamentation sur le Christ mort*, par Leonello Spada).

**JO n° 139 du 16 juin 2012****Culture et communication**

Texte n° 26 Arrêté du 25 mai 2012 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion de l'annuaire téléphonique interne.

Texte n° 58 Arrêté du 6 juin 2012 portant nomination au cabinet de la ministre (M. Alain Vander Malière, conseiller spécial et M<sup>me</sup> Sophie Cazes, conseillère technique en charge du cinéma).

**Économie, finances et commerce extérieur**

Texte n° 30 Arrêté du 11 juin 2012 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 32 Arrêté du 11 juin 2012 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 33 Arrêté du 11 juin 2012 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture)

Texte n° 34 Arrêté du 11 juin 2012 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création, Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 35 Arrêté du 11 juin 2012 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

#### **Enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 61 Décret du 14 juin 2012 portant approbation d'une élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (M. Jacques Verger).

### **JO n° 140 du 17 juin 2012**

#### **Économie, finances et commerce extérieur**

Texte n° 11 Arrêté du 11 juin 2012 relatif à l'octroi de la garantie de l'État à l'Établissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie pour l'exposition *L'Impressionnisme et la mode*.

#### **Culture et communication**

Texte n° 10 Décision du 14 juin 2012 portant délégation de signature (département de l'information et de la communication).

#### **Intérieur**

Texte n° 13 Décret du 15 juin 2012 portant cessation de fonctions du directeur de cabinet du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité nord, préfet du Nord (classe fonctionnelle III) (M. Jean-Christophe Bouvier).

#### **Avis divers**

Texte n° 20 Vocabulaire de l'économie et des finances (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

### **JO n° 141 du 19 juin 2012**

Texte n° 1 Décret du 18 juin 2012 relatif à la cessation des fonctions du Gouvernement.

Texte n° 2 Décret du 18 juin 2012 portant nomination du Premier ministre (M. Jean-Marc Ayrault).

#### **Culture et communication**

Texte n° 16 Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Imprimerie nationale).

Texte n° 45 Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination au comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture et de la Communication.

#### **Enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 18 Arrêté du 31 mai 2012 modifiant l'arrêté du 5 avril 2012 portant définition et fixant les conditions

de délivrance du brevet de technicien supérieur « design graphique », option A « communication et médias imprimés », option B « communication et médias numériques ».

#### **Conventions collectives**

Texte n° 54 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Alsace) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 55 Avis relatif à l'élargissement d'un accord régional (Languedoc-Roussillon) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

### **JO n° 142 du 20 juin 2012**

#### **Économie, finances et commerce extérieur**

Texte n° 32 Arrêté du 14 juin 2012 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

#### **Culture et communication**

Texte n° 28 Arrêté du 5 juin 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement de techniciens d'art du ministère de la Culture et de la Communication.

Texte n° 29 Arrêté du 11 juin 2012 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la mise en œuvre d'une connexion permettant une communication en ligne par l'intermédiaire d'un accès au réseau.

Texte n° 67 Arrêté du 11 juin 2012 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2010 fixant la composition de la commission paritaire des publications et agences de presse (nomination de M<sup>mes</sup> Maria Damnjanovic et Marie Lhermelin).

#### **Justice**

Texte n° 35 Décret du 16 juin 2012 portant maintien en détachement (magistrature) (M<sup>me</sup> Pascale Compagnie, sous-directrice des affaires juridiques au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication).

#### **Intérieur**

Texte n° 63 Arrêté du 13 mars 2012 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : M<sup>me</sup> Estelle Mery).

#### **Conventions collectives**

Texte n° 76 Arrêté du 12 juin 2012 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires (n° 2785).

Texte n° 78 Arrêté du 12 juin 2012 portant extension d'un accord régional (Midi-Pyrénées) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture (n° 2332).

Texte n° 79 Arrêté du 12 juin 2012 portant extension d'un accord régional (Lorraine) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture (n° 2332).

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 92 Décision n° 2012-368 du 5 juin 2012 portant renouvellement d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Toulouse (M. Jean-Marc Malo).

### **JO n° 143 du 21 juin 2012**

#### **Économie, finances et commerce extérieur**

Texte n° 20 Arrêté du 11 juin 2012 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

#### **Intérieur**

Texte n° 37 Arrêté du 14 février 2012 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : M<sup>me</sup> Martine Lejeune).

Texte n° 38 Arrêté du 28 mars 2012 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateurs territoriaux de bibliothèques : M<sup>mes</sup> Annick Guinery, Françoise Legrand et Véronique Tullio).

#### **Culture et communication**

Texte n° 42 Arrêté du 11 juin 2012 portant admission à la retraite (M. François Blanc, architecte et urbaniste en chef de l'État).

#### **Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique**

Texte n° 48 Arrêté du 14 juin 2012 portant nomination des correcteurs et examinateurs des concours externe et interne et du troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration de 2012.

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 60 Décision n° 2012-380 du 31 mai 2012 portant nomination d'une personnalité qualifiée au conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (M. Axel Duroux).

### **JO n° 144 du 22 juin 2012**

Texte n° 1 Décret du 21 juin 2012 relatif à la composition du Gouvernement.

### **JO n° 145 du 23 juin 2012**

#### **Économie et finances**

Texte n° 29 Arrêté du 19 juin 2012 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

#### **Intérieur**

Texte n° 49 Décret du 22 juin 2012 portant cessation de fonctions du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (classe fonctionnelle II) (M. François Hamet).

Texte n° 50 Décret du 22 juin 2012 retirant les dispositions du décret du 20 avril 2012 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Somme (classe fonctionnelle II) et portant nomination du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (classe fonctionnelle II) (M. Claude Fleutiaux).

#### **Culture et communication**

Texte n° 58 Arrêté du 15 juin 2012 portant cessation de fonctions de l'administrateur général de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie (M. Thierry Gausseron).

Texte n° 59 Arrêté du 15 juin 2012 portant nomination de l'administrateur général de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (M. Thierry Gausseron).

### **JO n° 146 du 24 juin 2012**

#### **Économie et finances**

Texte n° 11 Arrêté du 20 juin 2012 pris en application du I de l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

### **JO n° 147 du 26 juin 2012**

#### **Culture et communication**

Texte n° 20 Décision du 14 juin 2012 portant délégation de signature (Centre national du cinéma et de l'image animée).

#### **Enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 23 Arrêté du 19 juin 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (dont : BAPF. - Information : documentation, culture, communication, édition, TICE).

Texte n° 24 Arrêté du 19 juin 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs d'études de 2<sup>e</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (dont : BAPF. - Information : documentation, culture, communication, édition, TICE).

Texte n° 25 Arrêté du 19 juin 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours externes pour le recrutement d'assistants ingénieurs au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (dont : BAPF. - Information : documentation, culture, communication, édition, TICE).

Texte n° 26 Arrêté du 19 juin 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours externes pour le recrutement de techniciens de classe normale au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (dont : BAP F. - Information : documentation, culture, communication, édition, TICE).

Texte n° 27 Arrêté du 19 juin 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours externes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (dont : BAP F. - Information : documentation, culture, communication, édition, TICE).

#### **Conventions collectives**

Texte n° 47 Arrêté du 19 juin 2012 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises de logistique de communication écrite directe (n° 1611).

Texte n° 55 Arrêté du 19 juin 2012 portant élargissement d'un accord régional (Rhône-Alpes) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

Texte n° 59 Avis relatif à l'extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur de la librairie.

Texte n° 60 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de l'édition.

Texte n° 61 Avis relatif à l'extension d'accords conclus dans le cadre des conventions collectives nationales de la distribution cinématographique (employés et ouvriers - agents de maîtrise et cadres).

### **JO n° 148 du 27 juin 2012**

#### **Affaires étrangères**

Texte n° 3 Décret n° 2012-817 du 25 juin 2012 portant publication du protocole additionnel à l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil portant sur la coopération décentralisée, signé à Saint-Georges-de-l'Oyapock le 12 février 2008.

#### **Économie et finances**

Texte n° 42 Arrêté du 19 juin 2012 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

#### **Intérieur**

Texte n° 16 Décret du 25 juin 2012 approuvant la dissolution d'une association reconnue comme établissement d'utilité publique, abrogeant le décret portant reconnaissance de cette association comme établissement d'utilité publique et relatif à la dévolution de ses biens à une personne morale de droit public à statut particulier (Société internationale des beaux-arts).

#### **Culture et communication**

Texte n° 34 Décret n° 2012-820 du 25 juin 2012 modifiant le décret n° 68-905 du 21 octobre 1968 portant statut du Théâtre national de l'Odéon.

Texte n° 35 Décret n° 2012-821 du 25 juin 2012 relatif à la répartition, entre éditeurs de services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre, du coût des réaménagements des fréquences nécessaires à la diffusion de nouveaux services.

Texte n° 36 Arrêté du 19 juin 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Bologne et le pontifical d'Autun. Un chef-d'œuvre inconnu du premier Trecento (1330-1340)*, au musée Rolin, à Autun).

Texte n° 37 Arrêté du 21 juin 2012 portant délégation de signature (cabinet).

Texte n° 76 Arrêté du 15 juin 2012 portant cessation de fonctions (directrice régionale des affaires culturelles : M<sup>me</sup> Véronique Chatenay-Dolto, DRAC Nord - Pas-de-Calais).

Texte n° 77 Arrêté du 21 juin 2012 portant nomination au cabinet de la ministre.

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 123 Avis n° 2012-06 du 27 mars 2012 du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur un projet de décret pris pour l'application de l'article 30-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 et relatif à la répartition du coût des réaménagements des fréquences.

#### **Avis de concours et de vacance d'emplois**

Texte n° 147 Avis relatif à un appel à candidatures en vue de pourvoir des chaires vacantes au Collège de France.

### **JO n° 149 du 28 juin 2012**

#### **Affaires étrangères**

Texte n° 3 Arrêté du 22 juin 2012 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence à l'étranger.

#### **Culture et communication**

Texte n° 77 Décret n° 2012-823 du 26 juin 2012 relatif à l'Académie de France à Rome.

#### **Enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 78 Arrêté du 14 juin 2012 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par concours de certains corps d'enseignants-chercheurs assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences.

#### **Redressement productif**

Texte n° 86 Arrêté du 25 juin 2012 désignant l'office d'enregistrement chargé d'attribuer et de gérer les noms de domaine au sein des domaines de premier niveau du système d'adressage par domaines de l'Internet correspondant au « .fr ».

**Intérieur**

Texte n° 102 Décret du 27 juin 2012 portant nomination du sous-préfet de Fougères-Vitré (M. Jean-Yves Fraquet).

**Conventions collectives**

Texte n° 119 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des chaînes thématiques.

Texte n° 120 Avis relatif à l'extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur de la librairie.

**Conseil d'État**

Texte n° 127 Décision n° 353050 et autres du 22 juin 2012 du Conseil d'État statuant au contentieux (article 6 du décret n° 2011-920 du 1<sup>er</sup> août 2011 : calcul des émoluments des personnels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif en service à l'étranger).

**Avis de concours et de vacance d'emplois**

Texte n° 143 Avis relatif à une vacance du poste de directeur de l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les ateliers).

**JO n° 150 du 29 juin 2012****Culture et communication**

Texte n° 50 Décret du 27 juin 2012 portant nomination du directeur du Théâtre national de l'Opéra-Comique (M. Jérôme Deschamps).

**Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique**

Texte n° 53 Arrêté du 27 juin 2012 portant nomination au comité de sélection interministériel prévu à l'article 6 du décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils.

**Conventions collectives**

Texte n° 54 Arrêté du 21 juin 2012 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des télécommunications (n° 2148).

**Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 57 Décision n° 2012-402 du 12 juin 2012 modifiant la décision n° 2010-31 du 7 janvier 2010 fixant le calendrier de mise en service de fréquences attribuées à des services de télévision à caractère national diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique et en haute définition.

Texte n° 58 Décision n° 2012-403 du 12 juin 2012 modifiant la décision n° 2010-608 du 13 juillet 2010 fixant le calendrier de mise en service de fréquences attribuées à des services de télévision à caractère national diffusés par voie hertzienne terrestre en mode numérique sur les multiplex R 1, R 2, R 4 et R 6.

**Avis de concours et de vacance d'emplois**

Texte n° 70 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur (sous-directeur des affaires financières et générales à la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication).

Texte n° 71 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur (sous-directeur de la politique des musées au ministère de la Culture et de la Communication).

**Avis divers**

Texte n° 79 Avis relatif à la mise en œuvre de l'article 48-1 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

**JO n° 151 du 30 juin 2012****Culture et communication**

Texte n° 29 Décret n° 2012-834 du 29 juin 2012 instituant une aide exceptionnelle au bénéfice des entreprises de production phonographique.

Texte n° 30 Décret n° 2012-835 du 29 juin 2012 relatif au déplacement de séances de spectacles cinématographiques.

Texte n° 31 Arrêté du 23 mai 2012 relatif à l'élection du représentant du personnel et de son suppléant au conseil d'administration de la Maison de l'histoire de France.

Texte n° 32 Arrêté du 23 mai 2012 relatif à l'élection du représentant du personnel et de son suppléant au conseil d'administration du musée national Jean-Jacques Henner.

Texte n° 33 Arrêté du 23 mai 2012 relatif à l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges.

Texte n° 34 Arrêté du 15 juin 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Chypre médiévale, entre Byzance, l'Orient et l'Occident*, au musée du Louvre).

Texte n° 35 Arrêté du 15 juin 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Salvador Dali*, au Centre Pompidou).

Texte n° 36 Arrêté du 15 juin 2012 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Mille et une nuits, Alf Layla Wa Al Layla*, à l'Institut du monde arabe).

Texte n° 94 Décret du 29 juin 2012 portant cessation de fonctions du directeur général des patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication et portant nomination du directeur général des patrimoines par intérim.

Texte n° 95 Décret du 29 juin 2012 portant nomination du président du Centre des monuments nationaux (M. Philippe Bélaval).

Texte n° 96 Arrêté du 25 juin 2012 portant nomination au conseil d'administration du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (M<sup>mes</sup> Viviane Serry, Dominique Hervieu, MM. Serge Dorny, Hugues Dufourt).

**Enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 44 Arrêté du 22 juin 2012 fixant pour les années 2012, 2013 et 2014 les taux de promotion au 8<sup>e</sup> échelon spécial de l'échelle 6 du corps des magasiniers des bibliothèques.

**Intérieur**

Texte n° 88 Arrêté du 15 décembre 2011 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : M<sup>me</sup> Martine Tronquart).

**Conventions collectives**

Texte n° 113 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires.

Texte n° 116 Avis relatif à l'extension d'un avenant et d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective de la couture parisienne.

**Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 159 Délibération n° 2012-26 du 26 juin 2012 relative aux conditions de contribution des services de télévision diffusant des programmes sportifs à la lutte contre le dopage et à la protection des personnes pratiquant des activités physiques et sportives.

---

---

**Réponses aux questions écrites**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Pas de réponse de M<sup>me</sup> la ministre ce mois-ci.

**SÉNAT**

Pas de réponse de M<sup>me</sup> la ministre ce mois-ci.

---

---

## Divers

Annexe de l'arrêté MCCC1220470A du 4 juin 2012 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au JO du 12 juin 2012).

Commune de Carcassonne  
**Service des musées de France :**  
*Musée du Louvre, département des peintures*

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
INV 581 ; B 98	Anonyme, Rome, milieu du XVII <sup>e</sup> s.	La Paix	peinture à l'huile ; toile	H. : 180 ; L. : 90 (format ovale)	1872	récolé-vu
INV 2757 ; MR 1225	Bouillon Pierre	Léonidas et Cléobrote ou La Piété conjugale	peinture à l'huile ; toile	H. : 162 ; L. : 222	1876	récolé-vu
INV 8718	Cazes Pierre-Jacques	Otiás fait hommage à Judith des richesses trouvées dans le camp d'Holopherne	peinture à l'huile ; toile	H. : 100 ; L. : 130	1872	récolé-vu
INV 6207 ; MR 2002	Lépicité Nicolas-Bernard	Régulus sort de Rome pour se rendre à Carthage	peinture à l'huile ; toile	H. : 320 ; L. : 420	1872	récolé-vu
INV 7162 ; LP 7358	Perrier François	Acis et Galatée se dérobant au regard de Polyphème	peinture à l'huile ; toile	H. : 102 ; L. : 132	1892	récolé-vu
INV 8547 ; B 527	Pesne Antoine	Dalila coupant les cheveux à Samson endormi sur ses genoux	peinture à l'huile ; toile	H. : 95 ; L. : 130	1872	récolé-vu
INV 443 ; C 312 ; MR 199	Preti Mattia (atelier de), Il Cavaliere Calabrese (dit)	Le Reniement de Saint-Pierre	peinture à l'huile ; toile	H. : 122 ; L. : 172	1876	récolé-vu
INV 525 ; MR 277	Reni Guido (école de), Le Guide (dit)	Jésus et la Samaritaine	peinture à l'huile ; toile	H. : 59 ; L. : 82	1895	récolé-vu

*Musée d'Orsay*

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
Sans numéro	ZO Achille.	L'Aveugle de la porte Doce Cantos, à Tolède ; v.1863	peinture à l'huile ; toile	H. : 140 ; L. : 100	1869	récolé-vu

**Service des arts plastiques :**  
*Fonds national d'art contemporain*

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC FH 868-4	Abel Marius	Le Lever ; 1868	peinture à l'huile; toile	H. : 213 ; L. : 121	1868	récolé-vu
FNAC PFH-3037	Aligny Charles-Claude-Félix-Théodore, Caruelle d'Aligny (dit)	Hercule combattant l'hydre de Lerne ; 1842	peinture à l'huile; toile	H. : 192 ; L. : 263	1844	récolé-vu
FNAC PFH-3041	Baumes Amédée Marie Louis	Le Denier de la veuve ; 1857.	peinture à l'huile; toile	H. : 259 ; L. : 195	1862	récolé-vu
FNAC PFH-546	Bertin François Édouard	Vue des carrières de la Cervara, environs de Rome ; 1839	peinture à l'huile ; toile	H. : 180 ; L. : 150	1839	récolé-vu
FNAC 1300	Bertrand Georges	Le Printemps qui passe ; 20 mai 1898	pastel ; papier ; toile marouflée	H. : 100 ; L. : 83	1903	récolé-vu

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC 154	Boetzel Ernest-Philippe	Portrait de Bosch	fusain ; toile	H. : 154 ; L. : 109	1889	récolé-vu
FNAC PFH-3057	Boquet Marie-Virginie ; Delaroche Paul (d'après)	Sainte-Amélie ; 1839	peinture sur porcelaine	inc.	1849	récolé-vu
FNAC FH 864-40	Briguiboul Marcel	Jubal enseigne la musique à ses enfants	peinture à l'huile; toile	H. : 305 ; L. : 445	1864	récolé-vu
FNAC PFH-3054	Brune Christian	Une vue prise dans le département du Loiret ; 1843	peinture à l'huile; toile	H. : 132 ; L. 195	1843	récolé-vu
FNAC PFH-3036	Burthe Léopold	Sapho ; 1848	peinture à l'huile ; toile	H. : 106 ; L. : 69	1852	récolé-vu
FNAC PFH-1298	Buttura Eugène	Ulysse dans l'île des Phéaciens ; 1847	peinture à l'huile; toile	H. : 124 ; L. : 194	1848	récolé-vu
FNAC 1260	Cabanes Louis-François	La Grande prière à Biskra	peinture à l'huile ; toile	H. : 140 ; L. : 244	1904	récolé-vu
FNAC 48	Chambard Louis-Léopold	Marius ; Marius sur les ruines de Carthage	marbre	inc.	1879	récolé-vu
FNAC PFH-3059	Coignet Jules Louis Philippe	Vue des Pyrénées ; 1834	peinture à l'huile; toile	H. : 163 ; L. : 228	1864 av.	récolé-vu
FNAC 433	Colin Paul-Alfred	Clair de lune ; v.1883	peinture à l'huile ; toile	H. : 240 ; L. : 166	1885	récolé-vu
FNAC 178	Courtat Louis	Le Printemps	peinture à l'huile ; toile	H. : 190 ; L. : 100	1879	récolé-vu
FNAC PFH-3056	Crauk Charles-Alexandre ; Winterhalter Franz Xaver (d'après)	Roi Louis-Philippe	peinture à l'huile, toile	H. : 236 ; L. : 168	1843	récolé-vu
FNAC PFH-3053	Daubigny Charles-François	Vue prise sur les bords de la rivière d'Oullins près de Lyon	peinture à l'huile; toile	H. : 65 ; L. : 93	1852	récolé-vu
FNAC PFH-3044	Delobbe François-Alfred	Musique champêtre ; Joueur de flûte champêtre ; 1874	peinture à l'huile; toile	D. : 98	1874	récolé-vu
FNAC FH 861-49	Detouche Laurent Didier	Galilée et le Doge Leonardo ; 1859	peinture à l'huile; toile	H. : 165 ; L. : 202	1862	récolé-vu
FNAC PFH-3058	Dupan Marie	Vue du lac d'Annecy au coucher du soleil	peinture à l'huile; toile	H. : 68 ; L. : 98	1837	récolé-vu
FNAC 872	Estienne Henry d'	Portrait de grand-mère ; 1899	peinture à l'huile ; toile	H. : 95 ; L. : 130	1902	récolé-vu
FNAC PFH-3014 (2)	Frémiet Emmanuel	Artilleur au manteau ; 1858	bronze	H. : 26 ; L. : 9,5 ; P. : 10	1859	récolé-vu
FNAC PFH-3013 (2)	Frémiet Emmanuel	Cheval arabe ; 1859	bronze	H. : 27 ; L. : 25,5 ; P. : 8,5	1859	récolé-vu
FNAC PFH-3016 (2)	Frémiet Emmanuel	Cheval au piquet ; 1859	bronze	H. : 31 ; L. : 34 ; P. : 12,5	1859	récolé-vu
FNAC PFH-3226 (1)	Frémiet Emmanuel	Héron ; 1859	bronze	H. : 22 ; L. : 12 ; P. : 17,5	1859	récolé-vu
FNAC PFH-2687 (4)	Frémiet Emmanuel	Sapeur ; 1858	bronze	H. : 26,5 ; L. : 9,5 ; P. : 9,5	1859	récolé-vu
FNAC PFH-2686 (4)	Frémiet Emmanuel	Zouave de la garde ; 1858	bronze	H. : 24 ; L. : 13,5 ; P. : 9,5	1859	récolé-vu
FNAC 1469	Grün Jules-Alexandre	La Cuisine ; Intérieur ; 1904	peinture à l'huile ; toile	H. : 65 ; L. : 50	1907	récolé-vu
FNAC PFH-3073	Guiaud Jacques	Une vue de Villefranche ; 1856	peinture à l'huile; toile	H. : 106 ; L. : 68	1858	récolé-vu
FNAC 893	Havet Henri Charles Julien	Les Ruines du Temple de Vénus	peinture à l'huile; toile	H. : 79 ; L. : 98	1903	récolé-vu
FNAC PFH-3052	Hostein Édouard-Jean-Marie	Le Château de la Duchère ; 1841	peinture à l'huile; toile	H. : 180 ; L. : 258	1842	récolé-vu
FNAC PFH-1300	Huet Paul	Paysage des environs du Col de Tende	peinture à l'huile; toile	H. : 97 ; L. : 162	1849	récolé-vu
FNAC FH 866-168	Huguet Victor-Pierre	Lisière d'oasis ; Lac en Afrique (Sahara) ; 1866	peinture à l'huile ; toile	H. : 106 ; L. : 161	1866	récolé-vu

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC 1647 ; FNAC 1232	Injalbert Jean-Antoine	Paul Gavarni	plâtre	H. : 85 ; L. : 70 ; P. : 40	1895	récolé-vu
FNAC 113	La Penne Pierre-Philippe	Galatée et Pygmalion	peinture à l'huile; toile	H. : 297 ; L. : 198	1889	récolé-vu
FNAC PFH-3068	Lacoste Pierre Eugène	Une ronde d'enfants ; 1853	peinture à l'huile; toile	H. : 194 ; L. : 292	1854	récolé-vu
FNAC PFH-3038	Lafond ; Gérard François, baron (d'après)	Roi Charles X	peinture à l'huile; toile	H. : 247 ; L. : 210	1844	récolé-vu
FNAC PFH-1372	Lapito Louis-Auguste	Paysage ; 1852	peinture à l'huile; toile	H. : 83 ; L. : 137	1855	récolé-vu
FNAC PFH-1939	Lazerges Hippolyte	Le Génie éteint par la Volupté ou L'Abus des plaisirs ; v. 1849	peinture à l'huile; toile	H. : 224 ; L. : 294	1851	récolé-vu
FNAC PFH-3055	Lehmann Henri Salem Rodolphe	Le Pêcheur et la nymphe ; 1836	peinture à l'huile, toile	D. : 200	1837	récolé-vu
FNAC PFH-1901	Lhermitte Léon Augustin	La Moisson ; v. 1874	peinture à l'huile; toile	H. : 122 ; L. : 205	1874	récolé-vu
FNAC 1376	Lobel-Riche Alméty	La Marchande à la toilette	peinture à l'huile; toile	H. : 215 ; L. : 225	1905	récolé-vu
FNAC PFH-3074	Maillart Diogène Ulysse	L'Ilote ; Ilote tournant la meule d'un moulin	peinture à l'huile ; toile	H. : 150 ; L. : 100	1874	récolé-vu
FNAC 1538	Marre Henri	Maisons et rochers de Larroque	peinture à l'huile ; toile	H. : 71 ; L. : 90	1906	récolé-vu
FNAC 551	Martin Henri-Guillaume	Paolo Malatesta et Francesca da Rimini aux Enfers ; v. 1883	peinture à l'huile ; toile	H. : 400 ; L. : 290	1884	récolé-vu
FNAC PFH-3072	Martinet Louis	Fleurs	peinture à l'huile; toile	H. : 130 ; L. : 98	1857	récolé-vu
FNAC PFH-3050	Matout Louis	Le Dieu Pan au milieu des nymphes	peinture à l'huile ; toile	H. : 280 ; L. : 360	1847	récolé-vu
FNAC PFH-3064	Mauzaisse Jean-Baptiste	Le Roi dominant la croix au vétéran de Valmy ; 1833	peinture à l'huile; toile	H. : 146 ; L. : 190	1837	récolé-vu
FNAC 511	Nozal Alexandre	L'Étang de Saint-Cucufá, l'hiver	pastel ; papier	H. : 130 ; L. : 90	1884	récolé-vu
FNAC 216	Perret Aimé	Le Semeur ; 1881	peinture à l'huile ; toile	H. : 260 ; L. : 311	1881	récolé-vu
FNAC PFH-2721 (3)	Pingret Joseph Arnold	Colonisation française en Algérie	bronze	D. : 7,2	1856	récolé-vu
FNAC 3181 ; FNAC 3414	Rachou Henri	Vue de la Cité de Carcassonne ; 1909	peinture à l'huile ; toile	H. : 280 ; L. : 400	1910	récolé-vu
FNAC 890	Rachou Henri	Le Cloître des Augustins à Toulouse	peinture à l'huile ; toile	H. : 117 ; L. : 89	1900	récolé-vu
FNAC 618	Rosier Amédée	Clair de lune sur le canal Saint-Marc à Venise	peinture à l'huile ; toile	H. : 70 ; L. : 110	1885	récolé-vu
FNAC 289	Rosier Amédée	Soleil couchant, environs de Venise	peinture à l'huile ; toile	H. : 100 ; L. : 151	1883	récolé-vu
FNAC PFH-3071	Saint-Pierre Gaston-Casimir	Les Adieux ; maisons juives à Oran ; 1870	peinture à l'huile ; toile	H. : 67 ; L. : 100	1871	récolé-vu
FNAC 1645	Sebilleau Paul	Matinée mouillée d'octobre ; Matinée mouillée ; 1905	peinture à l'huile; toile	H. : 91 ; L. : 118	1906	récolé-vu
FNAC PFH-3049	Serrur Henry Auguste Calixte César ; Lefèvre Robert (d'après)	Général Dejean	peinture à l'huile; toile	H. : 130 ; L. : 98	1843	récolé-vu
FNAC PFH-3070	Varenne Louise Élixa de	Monseigneur Affre, archevêque de Paris ; 1849	peinture à l'huile; toile	H. : 262 ; L. : 195	1854	récolé-vu
FNAC 955	Vernier Émile Louis	Embarquement des filets à St-Yves, Angleterre ; v. 1886	peinture à l'huile; toile	H. : 100 ; L. : 150	1886	récolé-vu
FNAC PFH-3048	Watelet Louis-Étienne	Un site d'Italie à Civita Castellana	peinture à l'huile; toile	H. : 98 ; L. : 130	1846	récolé-vu
FNAC PFH-3065	Wattier Charles Émile	Les Plaisirs champêtres	peinture à l'huile, toile	H. : 63 ; L. : 94	1850	récolé-vu

Annexe de l'arrêté MCCC1220459A du 4 juin 2012 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au JO du 12 juin 2012).

**Commune de Montpellier**  
**Service des musées de France :**  
*Concessions de la Restauration*

INV.ÉTAT	PROVENANCE, DATATION	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
341 bis	Époque moderne, d'après l'antique	Vénus sortant du bain	marbre	H. : 89	1829	récolé-vu

*Collection Campana, antiques, envoi de 1863*

INV.ÉTAT	PROVENANCE, DATATION	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	NOTES
Campana 91 (n° d'envoi)		Héraclès enfant	marbre	H. : 107 ; L. : 42 ; P. : 35	récolé-vu
Campana 92 (n° d'envoi)		Hermès	marbre	H. avec socle : 65 ; L. : 31 ; P. : 34	récolé-vu
Campana 93 (n° d'envoi)		Buste de Vénus	marbre	H. sans socle : 57 ; L. : 40 ; P. : 30	récolé-vu

*Envois du Consulat et de l'Empire*

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
D 803.1.1	Albani Francesco, L'Albane (dit)	Adam et Ève chassés du paradis terrestre	peinture à l'huile ; toile	H. : 66 ; L. : 50	1802	récolé-vu
D 803.1.25	Bourdon Sébastien	Descente de croix	peinture à l'huile ; toile	H. : 92 ; L. : 103	1802	récolé-vu
D 804.1.2	Coypel Antoine	Mort de Didon	peinture à l'huile ; toile	H. : 387 ; L. : 190	1802	récolé-vu
D 803.1.7	Coypel Antoine	Louis XIV se reposant dans le sein de la gloire après la paix de Nimègue	peinture à l'huile ; toile	H. : 151 ; L. : 190	1802	récolé-vu
	Coypel Antoine	Énée emportant son père Anchise	peinture à l'huile ; toile	H. : 387 ; L. : 190	1802	récolé-vu
	Dandre-Bardon Michel François	Tullie faisant passer son char sur le corps de son père	peinture à l'huile ; toile	H. : 129 ; L. : 161	1802	récolé-vu
	Deshays Jean Baptiste Henri	Vénus répandant des fleurs sur le corps d'Hector	peinture à l'huile ; toile	H. : 244 ; L. : 180	1802	récolé-vu
	Dulin Pierre	Jésus-Christ opérant des miracles au bord de la mer	peinture à l'huile ; toile	H. : 129 ; L. : 161	1802	récolé-vu
D 803.1.10	Juliard Nicolas Jacques	Paysage	peinture à l'huile ; toile	H. : 95 ; L. : 127	1802	récolé-vu
	Lagrenée Louis, Lagrenée L'Aîné (dit)	La Fermeté de Jebellius Tauréa	peinture à l'huile ; toile	H. : 320 ; L. : 320	1802	récolé-vu
	Lagrenée Louis, Lagrenée L'Aîné (dit)	Alexandre consultant l'oracle d'Apollon	peinture à l'huile ; toile	H. : 320 ; L. : 320	1802	récolé-vu
	Martin Pierre Denis, Martin le Jeune ou Martin des Gobelins (dit)	Vue de la ville d'Elburg sur le Zuyderzee	peinture à l'huile ; toile	H. : 176 ; L. : 162	1802	récolé-vu
	Martin Pierre Denis, Martin le Jeune ou Martin des Gobelins (dit)	Vue de la ville de Grave-sur-Meuse, dans les Pays-Bas	peinture à l'huile ; toile	H. : 176 ; L. : 162	1802	récolé-vu
	Mellin Charles	La Madeleine en adoration ; Sainte-Élisabeth de Hongrie en prière	peinture à l'huile ; toile	H. : 248 ; L. : 157	1802	récolé-vu
D 803.1.13	Monnoyer Jean-Baptiste	Fleurs, fruits et objets	peinture à l'huile ; toile	H. : 182 ; L. : 140	1802	récolé-vu

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
D 803.1.1.14	Natoire Charles Joseph	Vénus demandant à Vulcain des armes pour son fils	peinture à l'huile ; toile	H. : 129 ; L. : 138	1802	récolé-vu
	Oudry Jacques Charles	Gibier, chien, fleurs et fruits	peinture à l'huile ; toile	H. : 161 ; L. : 192	1802	récolé-vu
D 804.1.1	Palma Jacopo, Palma Giovane (dit)	Le Massacre des habitants d'Hippone, 1593	peinture à l'huile ; toile	H. : 333 ; L. : 237	1802	récolé-vu
D 803.1.1.16	Pierre Jean Baptiste Marie	Diomède tué par Hercule et mangé par ses propres chevaux	peinture à l'huile ; toile	H. : 191 ; L. : 138	1802	récolé-vu
D 803.1.2	Preti Mattia, Il Cavaliere Calabrese (dit)	Un Prophète	peinture à l'huile ; toile	H. : 191 ; L. : 138	1802	récolé-vu
D 803.1.5	Preti Mattia, Il Cavaliere Calabrese (dit)	Moïse sur le Sinai	peinture à l'huile ; toile	H. : 124 ; L. : 280	1802	récolé-vu
	Raoux Jean	Vestale portant le feu sacré	peinture à l'huile ; toile	H. : 103 ; L. : 179 ou 79 ?	1802	récolé-vu
	Sanzio ou Santi Raffaello (d'après), Raphaël (dit)	Saint-Michel terrassant le dragon	peinture à l'huile ; toile	H. : 262 ; L. : 168	1802	récolé-vu
	Schuppen (ou Souppen) Jacob van	Mélèagre tue le sanglier de Calydon	peinture à l'huile ; toile	H. : 159 ; L. : 221	1802	récolé-vu
	Silvestre Louis de, Silvestre le Jeune (dit)	La Formation de l'homme par Prométhée aidé du secours de Minerve	peinture à l'huile ; toile	H. : 142 ; L. : 179	1802	récolé-vu
	Trémolières Pierre Charles	Ulysse naufragé aborde dans l'île de Calypso	peinture à l'huile ; toile	H. : 168 ; L. : 198	1802	récolé-vu
D 803.1.23	Troy François de, Troy le Père (dit)	Apollon et Diane perçant de leurs flèches les fils de Niobé	peinture à l'huile ; toile	H. : 193 ; L. : 161	1802	récolé-vu
	Vien Joseph Marie	Saint-Grégoire le Grand	peinture à l'huile ; toile	H. : 182 ; L. : 251	1802	récolé-vu
D 803.1.17	Wolff (ou Wolf) Caspar	Paysage, bords d'une rivière ; Paysage, chute d'eau	peinture à l'huile ; toile	H. : 89 ; L. : 72	1802	récolé-vu
D 803.1.18	Wolff (ou Wolf) Caspar	Baigneuses près d'une cascade en montagne	peinture à l'huile ; toile	H. : 89 ; L. : 22	1802	récolé-vu
	Zampieri Domenico (d'après), Dominiquin Le (dit)	Le Roi David jouant de la harpe	peinture à l'huile ; toile	H. : 147 ; L. : 151	1802	récolé-vu

*Collection Campana, peintures, envoi de 1863*

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	NOTES
Cornu 604	Anonyme, Espagne, xvii <sup>e</sup> s.	Portrait de jeune inconnu au temps de Philippe II	peinture à l'huile ; toile	H. : 53 ; L. : 41	récolé-vu
Cornu 292	Bissolo Pier Francesco	Le Christ en buste	peinture sur bois	H. : 33 ; L. : 24	récolé-vu
Cornu 490	Polzone (ou Pulzone) Scipio (ou Scipione), Il Gaetano (dit)	Portrait d'un prêtre	peinture à l'huile ; cuivre	H. : 26 ; L. : 21	récolé-vu

## Musée du Louvre, département des peintures

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
INV 1983 ; MR 466	Anonyme, Flandres, xv <sup>e</sup> s. (genre de Coecke)	La Visitation	peinture à l'huile ; bois	H. : 118 ; L. : 72	1872	récolé-vu
INV 898 ; B 1688	Anonyme, Italie, xvii <sup>e</sup> s.	Rome, vue perspective	peinture à l'huile ; toile	H. : 121 ; L. : 221	1876	récolé-vu
INV 88 ; MR 270	Barbieri Giovanni Francesco, Le Guerchin (dit)	Saint-Jean-Baptiste à la source	peinture à l'huile ; toile	H. : 243 ; L. : 169	1896	récolé-vu
INV 4031 ; B 1207 ; MR 4017	Boel Pieter	Cinq ours	peinture à l'huile ; toile	H. : 73 ; L. : 90	1892	récolé-vu
INV 3975 ; B 1103 ; MR 3915	Boel Pieter	Trois Boucs et une tête de bouc	peinture à l'huile ; toile	H. : 90 ; L. : 114	1892	récolé-vu
INV 201 ; MR 118	Carracci Annibale (d'après)	La Résurrection du Christ ; Résurrection	peinture à l'huile ; cuivre	H. : 40 ; L. : 30	1896	récolé-vu
MI 622	Mérisi Michelangelo (école de), Le Caravage (dit)	Ecce Homo	peinture à l'huile ; toile	H. : 106 ; L. : 127	1872	récolé-vu
INV 396 ; MR 352	Mola Pietro Francesco (d'après)	Saint-Jean-Baptiste prêchant dans le désert	peinture à l'huile ; papier marouflé sur toile	H. : 37 ; L. : 27	1876	récolé-vu
INV 50 ; MR 164 ; FNAC 495	Orsi Lelio	Le Christ couronné d'épines	peinture à l'huile ; toile	H. : 55 ; L. : 46	1892	récolé-vu
INV 1088 ; MR 587	Ryssen Warmard van	Pâtres et bestiaux près de monuments en ruines	peinture à l'huile ; toile ou bois ?	H. : 32 ; L. : 42	1872	récolé-vu
INV 1087 ; MR 586	Ryssen Warmard van	Pâtres et bestiaux près de monuments en ruines	peinture à l'huile ; toile	H. : 32 ; L. : 42	1872	récolé-vu
INV 1838 ; MR 1023	Seghers Daniel	La Vierge et l'enfant Jésus avec Saint-Léopold...	peinture à l'huile ; cuivre	H. : 116 ; L. : 94	1892	récolé-vu

## Musée du Louvre, département des sculptures

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
RF 806	Delaplanche Eugène	Le Message d'amour	marbre	H. : 170 ; L. : 45 ; P. : 48	1890	récolé-vu
N 15890 ; LP 246	Legendre-Héral Jean-François	Pierre Puget	marbre	H. : 80 ; L. : 48 ; P. : 44	1886	récolé-vu
LP 2080	Legendre-Héral Jean-François	Giotto enfant traçant sur le sable une tête de bélier	marbre	H. : 120	1901	récolé-vu

## Musée d'Orsay

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
RF 416	Chintreuil Antoine	Une Mare, effet du soleil après l'orage	peinture à l'huile ; toile	H. : 61 ; L. : 74	1885	récolé-vu
RF 1084 ; RF 395	Cot Pierre Auguste	Miraille ; Miraille faisant l'aumône	peinture à l'huile ; toile	H. : 250 ; L. : 170	1897	récolé-vu
RF 806	Delaplanche Eugène	Le Message d'amour	marbre	H. : 170 ; L. : 45 ; P. : 48	1890	récolé-vu
RF 419 ; FNACPFH-349 ; FNAC PFH-632	Henner Jean-Jacques	Le Bon Samaritain	peinture à l'huile ; toile	H. : 108 ; L. : 158	1889	récolé-vu
RF 2030 ; FNAC 652	Lunois Alexandre	Danseuses espagnoles	Pastel	H. : 73 ; L. : 63	1903	Récolé-vu

**Service des arts plastiques :**  
*Fonds national d'art contemporain*

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC FH 865-282	Aizelin Eugène-Antoine	Une suppliante ; 1867	marbre	H. : 180 ; L. : 58 ; P. : 57	1868	récolé-vu
FNAC 261 ; 408	Amy Jean-Barnabé	Vien	Pierre	H. : 270 ; L. : 125	1882	récolé-vu
FNAC 475	Barrias Louis-Ernest	Mozart enfant	plâtre	H. : 120 ; L. : 45 ; P. : 65	1891	récolé-vu
FNAC PFH-4261	Barrias Louis-Ernest	Paysan de la campagne de Rome ; 1868	marbre	H. : 42 ; L. : 23 ; P. : 18	1874	récolé-vu
FNAC 382 ; 394	Barthelemy Raymond	Sébastien Bourdon ; 1879	Pierre		1882	récolé-vu
FNAC 1359	Beaumont Hugues de	Intérieur Louis XVI ; 1904	peinture à l'huile ; toile	H. : 55 ; L. : 45	1905	récolé-vu
FNAC 1116	Bellel Jean-Joseph	Sous-bois à Chateaudon	fusain ; papier	H. : 51,5 ; L. : 36,5	1898	récolé-vu
FNAC 483	Béroud Louis	Au Louvre, étude ; 1883	peinture à l'huile ; toile	H. : 390 ; L. : 490	1884	récolé-vu
FNAC PFH-2513	Bertin François-Édouard	Vue prise dans les Apennins sur le mont Lavernia	peinture à l'huile ; toile	H. : 184 ; L. : 140	1837	récolé-vu
FNAC PFH-2956	Bodmer Karl	Intérieur de forêt	peinture à l'huile ; toile	H. : 105 ; L. : 82	1855	récolé-vu
FNAC FH 863-18	Bourgoin Adolphe ; Winterhalter François-Xavier (d'après)	Empereur Napoléon III	peinture à l'huile ; toile	H. : 208 ; L. : 144	1864	récolé-vu
FNAC 1436	Browne George-Elmer	Vente d'appât à Cape Cod (État-Unis) ; 1902	peinture à l'huile ; toile	H. : 65 ; L. : 80	1905	récolé-vu
FNAC PFH-3898	Buttura Eugène Ferdinand	Paysage, site d'Italie	peinture à l'huile ; toile	H. : 148 ; L. : 197	1854	récolé-vu
FNAC PFH-2482	Cabanel Alexandre	La Prédication de Saint-Jean-Baptiste	peinture à l'huile ; toile	H. : 195 ; L. : 144	1851	récolé-vu
FNAC FH 869-77	Cabanel Pierre	Héro retrouvant le corps de Léandre	peinture à l'huile ; toile	H. : 96 ; L. : 145	1869	récolé-vu
FNAC PFH-3087	Champfartin Charles Émile ; Callande de Champmartin (dit)	Le docteur Portal	peinture à l'huile ; toile	H. : 220 ; L. : 149	1834	récolé-vu
FNAC 1764	Chauchet-Guilleré Charlotte	Intimité, portrait de ma mère	peinture à l'huile ; toile	H. : 170 ; L. : 169	1905	récolé-vu
FNAC FH 862-69	Chazal Charles-Camille	Jésus chez Simon	peinture à l'huile ; toile	H. : 260 ; L. : 212	1864	récolé-vu
FNAC FH 861-41	Cock Xavier de	Vaches à l'abreuvoir	peinture à l'huile ; toile	H. : 156 ; L. : 110	1871	récolé-vu
FNAC PFH-3116	Dagnan Isidore	Le lac de Neufchâtel, Vue de Suisse	peinture à l'huile ; toile	H. : 103 ; L. : 115	1852	récolé-vu
FNAC PFH-3900	Danvin Marie-Victor-Félix	Vue des bords de la Seine aux Andelys	peinture à l'huile ; toile	H. : 68 ; L. : 110	1834	récolé-vu
FNAC 1040	Delaplanche Eugène	Circé	plâtre	H. : 175 ; L. : 50 ; P. : 55	1889	récolé-vu
FNAC 1089	Delasalle Angèle	Canal à Amsterdam	peinture à l'huile ; toile	H. : 40 ; L. : 55	1905	récolé-vu
FNAC 863	Didier-Pouget William	Bruyères en fleurs, brume matinales	peinture à l'huile ; toile	H. : 243 ; L. : 213	1900	récolé-vu
FNAC 1706	Gagliardini Julien Gustave	Plein midi, Auvergne	peinture à l'huile ; toile	H. : 120 ; L. : 165	1892	récolé-vu
FNAC 1072	Galand Léon-Laurent	Le Supplice de Marsyas ; 1896	peinture à l'huile ; toile	H. : 147 ; L. : 116	1897	récolé-vu
FNAC FH 868-157	Giraud Victor-Julien	Le retour du mari	peinture à l'huile ; toile	H. : 330 ; L. : 195	1868	récolé-vu

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC PFH-3103	Glaize Auguste-Barthélémy	Ce qu'on voit à vingt ans ; 1855	peinture à l'huile ; toile	H. : 150 ; L. : 250	1856	récolé-vu
FNAC PFH-3117	Glaize Auguste-Barthélémy	Le Sang de Vénus ; 1849	peinture à l'huile ; toile	H. : 282 ; L. : 220	1847	récolé-vu
FNAC FH 868-166	Glaize Auguste-Barthélémy	Insultes au Christ	peinture à l'huile ; toile	H. : 65 ; L. : 81	1869	récolé-vu
FNAC 161 ; 262	Guglielmo Lange	Raoux	pierre	H. : 280 ; L. : 125	1882	récolé-vu
FNAC 3018	Guillemet Jean-Baptiste Antoine	Vallée d'Equihem ; 1909	peinture à l'huile ; toile	H. : 165 ; L. : 240	1910	récolé-vu
FNAC PFH-3114	Gumery Charles-Alphonse	Faune jouant avec un chevreau ; 1854	bronze	H. : 210 ; L. : 99 ; P. : 70	1863	récolé-vu
FNAC 1437	Hareux Ernest-Victor	Le retour du troupeau	peinture à l'huile ; toile	H. : 185 ; L. : 225	1906	récolé-vu
FNAC FH 866-166	Hillemacher Eugène-Ernest	Marguerite d'Anjou ; 1866	peinture à l'huile ; toile	H. : 110 ; L. : 84	1866	récolé-vu
FNAC FH 865-131	Huet Paul	Le Gave débordé	peinture à l'huile ; toile	H. : 150 ; L. : 214	1865	récolé-vu
FNAC 1893	Jacquier Henry	Fabre de l'Hérault	peinture à l'huile ; toile	H. : 300 ; L. : 350	1907	récolé-vu
FNAC PFH-6283	Laurent Marie-Pauline	Portrait de David	émail ; porcelaine ; cuir ; bronze	H. : 5 ; L. : 4	1852	récolé-vu
FNAC PFH-6284	Laurent Marie-Pauline	Portrait d'Ingres	émail ; bronze ; cuir	H. : 5 ; L. : 4	1852	récolé-vu
FNAC PFH-3121	Lazerges Hippolyte	Le Reniement de Saint-Pierre ; 1809	peinture à l'huile ; toile	H. : 130 ; L. : 163	1860	récolé-vu
FNAC PFH-6485	Le Voyer D'Orléans Robert ; Buonarotti Michelangelo ; Michel-Ange(dit) (d'après)	Le Jugement dernier	peinture à l'huile ; toile	H. : 192 ; L. : 145	1844	récolé-vu
FNAC PFH-3104	Levy Émile	Le jugement de Midas ; 1870	peinture à l'huile ; toile	H. : 183 ; L. : 116	1875	récolé-vu
FNAC 1435	Lottin Frédéric-Anselme	Réminiscence	peinture à l'huile ; toile	H. : 185 ; L. : 95	1905	récolé-vu
FNAC PFH-3119	Louhon Émile Charles Joseph	Villageois fuyant le choléra	peinture à l'huile ; toile	H. : 101 ; L. : 180	1851	récolé-vu
FNAC 1489	Matisse Henri	Nature morte	peinture à l'huile ; toile	H. : 80 ; L. : 90	1904	récolé-vu
FNAC 1302	Maufr Maxime	Les coteaux de Morgat ; 1902	peinture à l'huile ; toile	H. : 83 ; L. : 130	1904	récolé-vu
FNAC 1123	Mengue Jean-Marie	Icare ; 1887	marbre	H. : 44 ; L. : 144 ; P. : 58	1889	récolé-vu
FNAC 1691	Mesle Joseph-Paul	Lever de lune sur le village	peinture à l'huile ; toile	H. : 40 ; L. : 48	1906	récolé-vu
FNAC FH 865-205	Michel Ernest Barthélémy	Argus endormi par Mercure ; 1864	peinture à l'huile ; toile	H. : 188,5 ; L. : 146	1865	récolé-vu
FNAC PFH-3100	Monvoisin Raymond-Auguste-Quinsac	La Mort de Charles IX ; 1834	peinture à l'huile ; toile	H. : 238 ; L. : 295	1835	récolé-vu
FNAC 1165	Moullet Albert Eugène	Les Sablons à Moret	peinture à l'huile ; toile	H. : 60 ; L. : 75	1903	récolé-vu
FNAC 215	Moutte Alphonse	Pêcheurs catalans des environs de Marseille	peinture à l'huile ; toile	H. : 102 ; L. : 77	1881	récolé-vu
FNAC PFH-3120	Pradier Jean-Jacques ; Pradier James (dit)	Nyssia	marbre	H. : 192 ; L. : 80 ; P. : 56	1848	récolé-vu
FNAC 21	Préault Antoine-Auguste	Jacques Coeur	plâtre	H. : 250 ; L. : 124 ; P. : 94	1879	récolé-vu

INV.ÉTAT	AUTEUR	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS	DÉPÔT	NOTES
FNAC PFH-3115	Rémond Jean-Charles	Mort d'Abel ; 1838	peinture à l'huile ; toile	H. : 265 ; L. : 395	1838	récolé-vu
FNAC 951	Ronot Charles	À la hotte ! ; 1886	peinture à l'huile ; toile	H. : 200 ; L. : 125	1886	récolé-vu
FNAC 143	Ronot Charles	La colère des pharisiens ; 1877	peinture à l'huile ; toile	H. : 320 ; L. : 260	1879	récolé-vu
FNAC 421	Saint-Germier Joseph	Le gardien des scellés, Venise ; 1895	peinture à l'huile ; toile	H. : 85 ; L. : 120	1896	récolé-vu
FNAC PFH-3105	Saintin Louis-Henri	Sentier dans la forêt ; 1873	peinture à l'huile ; toile	H. : 90 ; L. : 150	1874	récolé-vu
FNAC PFH-3089	Schopin Frédéric-Louis	Cambacères ; 1842	peinture à l'huile ; toile	H. : 230 ; L. : 132	1842	récolé-vu
FNAC FH 867-440	Travaux Pierre	Frileuse ; 1867	marbre	H. : 173 ; L. : 55 ; P. : 60	1871	récolé-vu
FNAC 926	Troncy Émile	Convalescente	peinture à l'huile ; toile	H. : 115 ; L. : 120	1901	récolé-vu
FNAC FH 863-236	Vacher de Tournemine Charles ; Tournemine Charles-Émile de (dit)	Promenade de femmes turques en Asie (soleil couchant)	peinture à l'huile ; toile	H. : 68 ; L. : 125	1863	récolé-vu

**Rectificatif de la liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master, parue au *Bulletin officiel n° 196* (mars 2011) (Lot 110).**

La liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master, parue au *Bulletin officiel n° 196* (mars 2011) (Lot 110) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

13 juillet 2010 M<sup>me</sup> ROUMEGOUX Manon Toulouse

Lire :

M<sup>me</sup> ROUMEGOUX Manon n'a pas obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master le 13 juillet 2010.

**Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 12L).**

**Juillet 2008**

8 juillet 2008 M. LEBEGUE Mathieu ENSA-Paris-La Villette

**Juillet 2010**

7 juillet 2010 M. ELLIE Timothée ENSAP-Bordeaux

**Septembre 2010**

30 septembre 2010 M. FERNANDEZ Florent ENSA-Paris-La Villette

**Juillet 2011**

5 juillet 2011 M<sup>lle</sup> DZIECIELSKA Magdalena ENSA-Paris-La Villette

8 juillet 2011 M<sup>lle</sup> EL SAYED Haima ENSA-Toulouse

**Septembre 2011**

9 septembre 2011 M. HASSIBI Ebrahim ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2011 M. FRIEDMAN Mathias ENSA-Paris-La Villette

**Février 2012**

24 février 2012 M<sup>lle</sup> GINGUENÉ Claire ENSA-Paris-Val de Seine

**Mars 2012**

12 mars 2012 M. FRANÇOIS Charles-Edmond ENSA-Paris-La Villette

**Mai 2012**

14 mai 2012 M. REYNAGA GUTIERREZ Juan Alberto ENSA-Paris-La Villette

25 mai 2012 M<sup>lle</sup> JAOUI Aurore ENSA-Paris-Val de Seine

25 mai 2012 M<sup>lle</sup> PAIRAUD Clio ENSA-Paris-Val de Seine

25 mai 2012 M. ROBINET Antoine ENSA-Paris-Val de Seine

**Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 12M).**

**Mars 2012**

20 mars 2012 M. BEN YAHMED Mohamed Mehdi ENSA-Paris-La Villette

**Juin 2012**

6 juin 2012 M<sup>lle</sup> ALDON Anaïs ENSAP-Bordeaux

6 juin 2012 M<sup>lle</sup> ARDELEANU Irina ENSAP-Bordeaux

6 juin 2012 M. BARILLOT Jean Julien ENSAP-Bordeaux

6 juin 2012 M<sup>lle</sup> BENAIS Audrey ENSAP-Bordeaux

6 juin 2012 M<sup>lle</sup> BERAUD Magali ENSAP-Bordeaux

6 juin 2012	M <sup>lle</sup> BOLZE Léa	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. BONFILS Hubert	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>me</sup> BOUTITI Leila (ép. FRASSIN)	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> CHAUVEAU Flore	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> CHUDZINSKI Lucie	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> CLISSON Charlotte	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> COLOMBIER Virginie	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> CONSTANTIN Audrey	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. DE UNA GOMEZ Roberto Jose	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. ELLIE Timothée	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. ELLUIN Stanislas	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> EYQUEM Audrey	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> FEAUGAS Marie	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> FOLLIARD Claire	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> GARREC Lucie	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> GEORGEOLIANI Alexandra	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> GERMAIN Alix	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> GERVAIS Bérengère	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. GIRARD Stéphane	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> GRETTET Anais	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. GUILLAUME Sylvain	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> GUILLEMIN Agathe	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. HARDOIN Michel	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. ILLOURMANE Amokrane	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. JOLLY Nicolas	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> JOUBERT Marie	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> JUILLE Céline	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> LAJUS Elise	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. LAKHDAR Omar	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> LAMBERT Emilie	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. LE BOUC Antoine	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. LEBEURRIER François	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> LEONARD Lucile	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. LEQUEUX Sébastien	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. LOMBION Karim	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> MANCHON Julianna	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> MARCHES Amandine	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> MARIANI Marion	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. MARTINEZ Julien	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. METAYER ERRATH Aurélien	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> MICHAUD Aline	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> NATTES Lucie	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. OILLEAU Mickaël Emeric	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. OZ Murat	ENSA-Paris-La Villette
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> PASCUAL Cécile	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> PAYEN Morgane	ENSAP-Bordeaux

6 juin 2012	M <sup>lle</sup> PELISSON Claire	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> POMMIER Julie	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> QUINTELA SOBRAL PEREIRA Sara	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. REYNAL Christophe	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. ROCHE Jean-Rémi	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> ROSENBAUM Laura	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. SAUNIER-COURT Matthieu	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> SCARIOT Sabine	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> SYTY Muriel	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. TAYEB Olivier	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M. VIDARD Florian	ENSAP-Bordeaux
6 juin 2012	M <sup>lle</sup> VIOLLEAU Kelly	ENSAP-Bordeaux

**Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme de paysagiste DPLG (ENSAP Bordeaux) (Lot 12N).**

**Juin 2012**

13 juin 2012	M. DURAND-SCHNEIDER Adrien	ENSAP-Bordeaux
14 juin 2012	M. ALLARD Benoit	ENSAP-Bordeaux
14 juin 2012	M <sup>lle</sup> CLAIR Faustine	ENSAP-Bordeaux
15 juin 2012	M. CHAUVIT Benoit	ENSAP-Bordeaux
15 juin 2012	M. DESHAIS Nicolas	ENSAP-Bordeaux
20 juin 2012	M. DOUCERAIN Thibaut	ENSAP-Bordeaux
20 juin 2012	M <sup>lle</sup> DUMONT Marie	ENSAP-Bordeaux
21 juin 2012	M <sup>lle</sup> CLEMENT Amélie	ENSAP-Bordeaux
21 juin 2012	M <sup>me</sup> DIAZ Sandie	ENSAP-Bordeaux
21 juin 2012	M <sup>lle</sup> TRILLAUD DOPPIA Camille	ENSAP-Bordeaux



# Bulletin officiel



## Coupon d'abonnement (1)

**Nom, prénom :** .....  
(ou service destinataire)

**Pour un renouvellement, n° d'abonné :** .....

**Adresse complète :** .....

**Adresse de livraison (si différente) :** .....

**Téléphone :** .....

**Profession (2) :** .....

**Nombre d'abonnements souhaités :** ..... x 50€ = ..... pour l'année .....

**Date et signature (3).**

(1) Le coupon et le règlement, établi à l'ordre du régisseur d'avances et de recettes du ministère de la Culture et de la Communication, sont à retourner au ministère de la Culture et de la Communication, SG, Bureau du fonctionnement des services, **M<sup>me</sup> Christine Sosson**, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.

(2) S'il y a lieu, pour les particuliers.

(3) Pour les services, nom et qualités du souscripteur et griffe de l'établissement.